

Éloge des loges pour Architecture en Champagne

— Cette année le projet a réuni cinq équipes d'étudiants afin de créer de nouvelles loges de vignes originales et modernes. *Page 7*

ASI Aviation, toujours plus haut



— Dix ans après la création d'ASI Aviation, spécialiste de l'équipement d'avions de missions, Jean-Pierre Kohn est à la tête d'une soixantaine de salariés et réalise un chiffre d'affaires de 20 M€ par an. *Page 6*

Payzan : « De la terre à l'apéro »

— La marque axonaise s'invite à l'apéritif en proposant une gamme originale de produits à base de soja et de produits fermiers locaux. *Page 4*

Initiative Ardennes soutient quinze projets

— L'association ardennaise a aidé quinze commerçants, enseignes et PME en leur octroyant des prêts d'honneur à 0%. *Page 8*

Portrait

— L'Auboise Virginie Vellut. *Page 32*

16 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 15 à 30

« Le sujet-clé, c'est l'employabilité »

Cent jours après sa nomination en tant que Ministre du Travail, de la Santé et de la Solidarité, Catherine Vautrin est au cœur de l'actualité sociale du pays. Alors que les négociations entre les partenaires sociaux sur l'assurance chômage ont échoué, la ministre va devoir trancher avant l'été pour prendre un décret de carence destiné à assurer la pérennité du système sur une durée de trois ans, sur la base des travaux des partenaires sociaux.

Pour l'ancienne présidente du Grand Reims, le sujet de l'employabilité des Français, et notamment des seniors, est en tête de sa feuille de route. Rappelant que la majorité actuelle a permis le retour de plus de 2 millions de personnes vers l'emploi au cours des dernières années, Catherine Vautrin veut aller encore plus loin, notamment via les actions menées par France Travail. Au vu du succès de l'expérimentation menée dans 18 départements auprès des bénéficiaires du RSA pour les rapprocher de l'emploi, celle-ci va bientôt être étendue à 47 départements. SMIC, retraites, CPF, accidents du travail... focus sur tous ces sujets d'actualité.

Pages 12 et 13



Catherine Vautrin dans son bureau de la rue de Grenelle.

La Banque des Territoires affiche des prêts en hausse

Des prêts en hausse significative au service de la cohésion des territoires et de la transformation écologique, et plus spécifiquement au service du logement social, la Banque des Territoires affiche un très bon bilan 2023 et souligne une dynamique économique en progression pour 2024. Son activité prêts progresse de 54% comparativement à 2022. Les 993 M€ totalisés sont portés par un prêt exceptionnel de 170 M€ à la Région Grand Est dans le cadre de la mise en place de la SPL Mobilités. Dans cette conjoncture, l'aide aux collectivités locales fait un bond en avant de 400%. La Banque des Territoires rappelle ses actions 2022 en Champagne-Ardenne. Dans le secteur public,

35,3 M€ d'accompagnement de projets portés par des collectivités, majoritairement en faveur de la transformation écologique. Pour l'habitat social, plus de 215 M€ de prêts pour soutenir les investissements, 157 M€ en construction et 44 M€ en réhabilitation. Pour la clientèle des entreprises, 18 M€ en investissements en fonds propres et en prêts immobiliers, touristiques, industriels, de formation et de transition écologique. Pour les professions juridiques, hors avocats, 64,8 M€ d'encours et 6,4 M€ de prêts d'installation, de digitalisation et de rénovation énergétique.

Page 3

SERENIM
L'Immobilier Professionnel

Conseil en transactions d'immobilier d'Entreprise

Accompagnement des Collectivités & Enseignes nationales

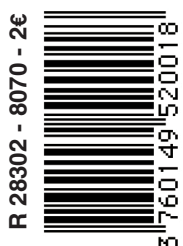
Expertise industrielle & logistique

Nouvelle adresse

14 Boulevard Lundy
Reims

03 26 830 800

contact@serenim.fr



Retrouvez l'intégralité de votre journal sur

matot-braine.fr

Une expérience digitale accrue avec votre journal



La part des adultes qui ont des difficultés à l'écrit



En 2022, un adulte sur dix rencontre des difficultés à l'écrit

En 2022, en France, 10 % des personnes âgées de 18 à 64 ans éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Parmi les adultes qui ont débuté leur scolarité en France, 4 % sont en situation d'illettrisme. Les difficultés en calcul touchent 12 % des personnes de 18 à 64 ans et ont tendance à s'ajouter à celles de l'écrit : 62 % des personnes en difficulté à l'écrit le sont également en calcul. Les femmes ont plus souvent que les hommes des difficultés en calcul ; en revanche les écarts sont faibles pour l'écrit. Les difficultés à l'écrit, et dans une moindre mesure en calcul, sont plus fréquentes pour les générations plus âgées. (INSEE)

Les prix des services



Les prix des services augmentent de 3,0 % en mars 2024

Sur un an, les prix des services augmentent de 3,0 % en mars 2024, après +3,2 % en février. Ce léger ralentissement est lié aux prix des loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères (+2,7 % après +2,9 %), des services de santé (+1,5 % après +1,6 %) et des « autres services » (+3,9 % après +4,0 %), notamment ceux de la restauration (+3,8 % après +4,1 %), des assurances (+5,5 % après +8,0 %), de l'entretien et de la réparation de véhicules particuliers (+5,8 % après +6,2 %) et des services d'hébergement (+1,3 % après +2,2 %). Les prix de la protection sociale augmentent au même rythme que le mois précédent (+4,0 %). À l'inverse, ils accélèrent pour les services récréatifs et culturels (+5,9 % après +3,2 %) et d'entretien et de réparation du logement (+2,8 % après +2,7 %). (INSEE)

Football, tennis et équitation en 2022



Football, tennis et équitation sont les sports avec le plus de licenciés

Le football, le tennis et l'équitation sont les trois principales fédérations olympiques d'été pourvoyeuses de licences, délivrant à elles seules 44 % des licences en 2022. Ces trois fédérations sont très présentes dans toutes les régions, mais de façon inégale. Le football, sport qui compte le plus de licenciés dans toutes les régions, est très développé en Bretagne, dans les Pays de la Loire ou à Mayotte, avec plus de 40 licences pour 1 000 habitants. En comparaison, le nombre de licences pour 1 000 habitants du football est deux fois moins élevé en Guyane, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France. (INSEE)(INSEE)

baromètre

Clément Beaune lance la campagne européenne



Franck Leroy, président de la Région Grand Est, Aina Kuric, conseillère régionale et Eric Girardin, député de la Marne, entourent Clément Beaune, ancien secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes.

La campagne des élections européennes du 9 juin prochain est bel et bien lancée. À Epernay, pour lancer la campagne de la liste de Valérie Hayer, candidate de la majorité présidentielle c'est l'ancien secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes Clément Beaune qui s'est prêté à l'exercice du plaidoyer pour l'Europe.

Accueilli devant une centaine de personnes par Franck Leroy, président de la Région Grand Est mais surtout ancien maire d'Epernay et Eric Girardin, député de la circonscription, l'ancien ministre a tout d'abord insisté sur le bilan positif d'Emmanuel Macron en matière de politique européenne, avant de multiplier les exemples d'interventions positives de l'Europe pour la France ces dernières années, à commencer par la mise en place d'une force d'intervention face aux changements climatiques avec la mise en place de

moyens communs de coopération et de sécurité civile entre les pays. Au sujet de la taxe carbone aux frontières du continent, le Député de Paris insiste : « Nous voulons des échanges justes. Cette taxe est déjà en vigueur pour la sidérurgie, demain elle le sera pour le secteur automobile ».

DE NOMBREUSES AVANCÉES

Quant au plan de relance de près de 800 milliards d'euros suite à la crise Covid, « tout commerçant, tout artisan, tout chef d'entreprise en a bénéficié », estime-t-il. Et à celles et ceux qui dénoncent les échanges internationaux, il rappelle que la France exporte et a besoin de le faire dans le cadre d'accords commerciaux : « 20% de la production française est exportée, nos entreprises ont besoin de l'Europe », soulignant au passage que les récents accords signés avec le Canada ont permis d'augmen-

ter les exportations de produits français outre-atlantique. Sans oublier les évolutions positives engagées ces dernières années, notamment en matière de travailleurs détachés et d'uniformisation de règles sociales.

Mais selon l'ancien ministre, être pro-Européen ne doit pas conduire à une absence de remise en cause de ce qui ne fonctionnerait pas correctement au sein des institutions ou dans les décisions prises. « Etre pro-Européen c'est aussi être réformateur de l'Europe ». Et ce malgré une situation internationale pour le moins tendue sur notre propre continent, avec la guerre en Ukraine. « Ça n'est pas contradictoire. La gravité de la situation ne veut pas dire qu'on n'a pas un projet pour demain ». Et pour Clément Beaune, demain commence dès le 9 juin.

BENJAMIN BUSSON

Ils bougent



ALAIN SACY NOMMÉ PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFFEVEENT

Membre associé de la CCI Marnes-Ardenne, Alain Sacy a été nommé Président du conseil d'administration d'EFFEVEENT le 28 mars 2024. Il succède à Didier Fages, Président depuis 2021 et qui a, au cours de son mandat, insufflé des développements significatifs pour la société à l'instar du colloque Sparkling Wine Forum créé en juin 2023, de même qu'une projection à l'international. Président Directeur Général de la Maison familiale Champagne Louis de Sacy (Verzy) de 2000 à 2018, Alain Sacy est un spécialiste des stratégies de vente à l'export. Il souhaite désormais faire rayonner l'excellence des savoir-faire du territoire champenois et du champagne par le VITEff, élément majeur d'EFFEVEENT, tout en mettant l'accent sur les synergies à construire avec les représentants de la filière champagne pour promouvoir l'excellence de leurs savoir-faire. Bruno Forget, à la tête de la Foire de Chalons-en-Champagne depuis 32 ans, a été désigné Vice-Président d'EFFEVEENT.

B.B.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS
REIMS - BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

La Banque des Territoires affiche des prêts en hausse de 54% dans le Grand Est

Territoire. Des prêts en hausse significative au service de la cohésion des territoires et de la transformation écologique, et plus spécifiquement au service du logement social, la Banque des Territoires affiche un très bon bilan 2023 et souligne une dynamique économique en progression pour 2024.

2023 est une année remarquable pour la Banque des Territoires en région Grand Est. Son activité prêts progresse de 54% comparativement à 2022. Les 993 M€ totalisés sont portés par un prêt exceptionnel de 170 M€ à la Région Grand Est dans le cadre de la mise en place de la SPL Mobilités. Dans cette conjoncture, l'aide aux collectivités locales fait un bond en avant de 400%. Cette augmentation est également le fait, grâce au maintien opportun à 3% du taux du Livret A, de l'augmentation de 26% des prêts en faveur du secteur du logement social. Dans les grandes lignes, aux 993 M€ de prêts signés s'ajoutent dans ce bilan les 114,6 M€ apportés en fonds propres à l'économie régionale et à diverses infrastructures, les 52 M€ en consignation et les 48,5 M€ engagés dans le cadre du dispositif France 2030. Acteur du développement économique, la Banque des Territoires intervient dans des opérations les plus variées en nature et montant des financements. Quelques exemples : « Les Fabriques Réunies » à Verdun, ancien Monoprix, dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, pour 1,2 M€, bureaux, logements et installations diverses dans la mouvance Economie Sociale et Solidaire, l'hôtel OKKO à Troyes, projet adjacent à des résidences pour étudiants et per-

sonnes âgées, un investissement de 15 M€. Et encore, des participations en augmentation du capital social d'entreprises dans le territoire de la Champagne-Ardenne, comme c'est le cas pour la SEMCHA, à Châlons-en-Champagne (1,4 M€), pour la transformation de la friche militaire Chanzy en bureaux, pour, entre autres structures, l'accueil de l'INRAP, l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive. Autre accompagnement : les 15 M€ en faveur de l'évolution de l'éclairage public du Grand Reims ou les 2,3 M€ sur le même thème pour Saint-Dizier. Ou encore 18 M€ en fonds propres pour des entreprises champardennaises. Par ailleurs, la Banque des Territoires est partenaire du DLA, Dispositif Local d'Accompagnement, et du réseau France Active. Dans le Grand Est en 2023, un financement de 452 000 euros soutenant 308 structures de l'ESS portant plus de 12 000 emplois, dans les domaines de l'emploi, de la culture et de l'action sociale.

DES PRÊTS EN PROGRESSION DE 26% POUR LE LOGEMENT SOCIAL

La Banque des Territoires est le premier financeur du logement social en France. Elle innove sur ce secteur pour soutenir la construction dans un contexte de crise du bâtiment et favoriser la transformation écologique du parc existant. L'année 2023 est mar-

quée par une hausse significative des prêts au bénéfice du logement social, avec un bilan remarquable dans le Grand Est : 9 762 logements réhabilités, contre 6 000 en 2022, soit +62,7%. Parallèlement, la construction neuve progresse : 4 665 logements, contre 4 000 en 2022, soit + 16,6%. Au total, la Banque a engagé 763 M€ dans des nouveaux prêts, soit une progression globale de 26% pour le logement social dans la région. Sur le territoire champardennais, incluant dans ces résultats ceux de la Meuse, la Banque des Territoires soutient historiquement neuf structures du logement social (ESH, OPH et SEM). Elle a réalisé l'année dernière pour 206 M€ de prêts dont 76% en production et le solde en réhabilitation pour un total de près de 3 900 logements concernés. Le volet « constructions vertes » mentionne, pour exemple, les 6 M€ attribués au logeur Plurial, dans l'objectif d'une réduction de l'empreinte carbone.

Prêts thématiques, prêts géographiques prioritaires ou prêts fonciers, la Banque des Territoires accompagne les collectivités dans leurs projets de transformation. Dans ce chapitre, la Banque évoque, pour 2023, un financement d'ensemble de 30 M€, pour des stations d'épuration, pour l'éclairage public, pour la rénovation énergétique d'installations comme des gymnases, la construction d'une gendarmerie ou celle d'une maison



De gauche à droite, Sophie Hardouin, Directrice Marne, Magali Debatte, Directrice Grand Est, et Vanessa Cordoba, Directrice Aube.

de santé.

PRÈS DE 115 M€ DE FONDS PROPRES DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

La Banque des Territoires accompagne les programmes nationaux pilotés par l'ANCT, l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, au profit de collectivités locales lauréates. Dans le Grand Est en 2023, 25 territoires régionaux sur 234 nationaux bénéficiaires du dispositif Action Cœur de Ville pour les villes moyennes, 99 bénéficiaires de Petites Villes de Demain, 21 lauréats de Territoires d'Industrie, dont cinq dans la Marne, deux dans l'Aube et un dans les Ardennes et la Haute-Marne.

Dans le dispositif Action Cœur de Ville, la Banque des Territoires a financé 9 projets d'investissement pour 15,6 M€ et investi 5,2 M€ dans des prêts aux collectivités locales, avec un appui en ingénierie 593 000 euros pour les 25 villes lauréates, dont Charleville-Mézières, Sedan, Saint-Dizier, Troyes et Vitry-le-François.

Le dispositif Petites Villes de Demain s'est traduit par 244 études ou opérations dans le Grand Est, avec un financement ou un cofinancement de 51 M€ par la Banque des Territoires, 154 prestations d'ingénierie (3,4 M€), un prêt de 252 M€ pour la réalisation de 172 opérations et un investissement en fonds propres pour permettre

la concrétisation de 9 opérations dans le Grand Est.

La Banque des Territoires est un acteur clé de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond pour l'industrie (France 2030) qui a pour but d'accélérer des projets industriels en seulement quatre mois, servant ainsi la compétitivité des territoires et la dynamique industrielle. Deux EPCI des Ardennes figurent parmi les lauréats régionaux.

UN FOCUS 2022 POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE

La Banque des Territoires rappelle ses actions 2022 en Champagne-Ardenne. Dans le secteur public, 35,3 M€ d'accompagnement de projets portés par des collectivités, majoritairement en faveur de la transformation écologique. Pour l'habitat social, plus de 215 M€ de prêts pour soutenir les investissements, 157 M€ en construction (1 128 logements) et 44 M€ en réhabilitation (2 741 logements). Pour la clientèle des entreprises, 18 M€ en investissements en fonds propres et en prêts immobiliers, touristiques, industriels, de formation et de transition écologique. Pour les professions juridiques, hors avocats, 64,8 M€ d'encours et 6,4 M€ de prêts d'installation, de digitalisation et de rénovation énergétique, pour un total de 27 structures.

GÉRARD DELENCLOS

DÉPASSER LE MILLIARD D'EUROS DE PRÊTS EN 2024 DANS LE GRAND EST

En rappelant les priorités nationales sur l'eau, la réhabilitation thermique des bâtiments publics et notamment des écoles (le Plan national 10 000 écoles), la transformation écologique et énergétique, la cohésion sociale et territoriale et la mobilité décarbonée, ainsi que la sobriété foncière, Magali Debatte, Directrice régionale Grand Est ajoute les priorités régionales : le mix énergétique et la réindustrialisation du Grand Est.

Pourquoi le bilan 2023 est-il bon ?
« Par les chiffres énoncés, mais aussi parce que nous sommes à un tournant, celui de la fin de l'argent gratuit. Le maintien du taux à 3% du Livret A a

représenté une aide considérable. Un point de moins sur ce livret, c'est un milliard d'euros en moins pour la construction de logements sociaux. Ce maintien du taux aboutit aux résultats exceptionnels que nous annonçons. C'est dans ces conditions que la Caisse des Dépôts peut annoncer, d'ici à 2027, 100 milliards d'euros dans les projets de transformation écologiques, déclinés à hauteur de 34 Md€ pour la Banque des Territoires. »

Vous êtes un observateur de l'économie régionale, diriez-vous que cette économie se porte bien dans le Grand Est ?
« On voit éclore de plus en plus de pro-

jets régionaux. C'était le cas en 2023 et c'est encore vrai pour le début 2024. Les zones d'activités sont en train de faire le plein. Un fait inimaginable voici cinq ans à peine. Il existe une véritable dynamique industrielle dans la région. »

Vers une année 2024 aussi bonne ?
« Nous avons des objectifs plus ambitieux, comme par exemple celui de dépasser le milliard d'euros de prêts. Sur les investissements, ce sera au même niveau qu'en 2023. Nous allons insister, entre autres secteurs, sur la décarbonation, sur la politique de l'eau et sur l'isolation thermique des écoles. »

Agriculture. Créée en 2023 par « La ferme de Blanzay » située dans l'Aisne, la marque Payzan s'invite à l'apéro en proposant une gamme originale de produits à base de soja et de produits fermiers locaux.

Payzan : « De la terre à l'apéro »



De gauche à droite : Tristan Ferté, chargé de projet, Margot et Aymeric Ferté, agriculteurs.

Chips, cacahuètes, tartinables... traditionnellement, le moment de l'apéro est souvent synonyme d'excès. Pourtant, une nouvelle marque axonaise s'est lancée le défi de modifier cette perception. Quatre ans après la reprise de l'entreprise familiale « La ferme de Blanzay », Aymeric, Margot et Tristan Ferté ont ainsi décidé de relever cette mission en lançant une nouvelle enseigne : Payzan.

« Nous avons choisi d'ajouter un « Z » à paysan car nous appartenons tous les trois à la génération Z, une génération qui aspire à faire les choses différem-

ment, avec du sens et de la conviction, en mettant particulièrement l'accent sur le bio », explique Tristan Ferté, chargé de projet. Le concept se base sur une sélection de produits apéritifs élaborés à partir de soja et d'ingrédients fermiers locaux, classés nutriscore A ou B.

Leur mission : valoriser l'agriculture locale à travers une gamme apéritive originale et innovante. Actuellement, l'entreprise propose deux gammes : du houmous et des graines grillées, disponibles en trois saveurs différentes. Leurs produits sont déjà commercialisés dans plus d'une centaine d'établissements,

des magasins producteurs, des épiceries bio, des bars et restaurants, entre Lille, Paris et Reims. « Afin de ne pas changer les habitudes des consommateurs, les graines de soja grillées prennent par exemple la forme d'une cacahuète », poursuit-il. « En à peine 9 mois, nous sommes déjà à l'équilibre financièrement, les consommateurs adhèrent à notre projet », poursuit le chargé de projet. En effet, l'entreprise a déjà un chiffre d'affaires de 50 000€ pour 13 000 pots vendus en 2023.

Ce n'est pas tout, de nouveaux goûts verront le jour en 2024. Afin de finan-

cer cette expansion, l'équipe lance une campagne de financement participatif début mai 2024, afin de financer la production des nouveaux ingrédients et ainsi respecter la saisonnalité (plus d'informations sur matot-braine.fr).

UNE COMPOSITION SAINE ET DURABLE

Tous leurs produits ont un point commun : le soja. Cet ingrédient est souvent au cœur de nombreuses controverses liées à la préservation de l'environnement. Actuellement, le soja est importé à hauteur de 70 %, principalement d'Amérique du Sud, ce qui favorise la déforestation et émet du CO2.

« La demande de soja a explosé en France, nous avons donc décidé de produire le nôtre pour répondre à cette problématique. Le soja que nous récoltons est biologique et sans OGM, contrairement à celui importé. Il n'a donc aucun impact négatif sur l'environnement. Au contraire, en tant que légumineuse, il capte l'azote de l'air pour

le stocker dans le sol, améliorant ainsi la fertilité des terres », explique Tristan Ferté.

En ce qui concerne son impact sur la santé, contrairement aux idées reçues, le soja est une source hyper-protéinée. La marque Payzan ne s'arrête pas là : pour sa nouvelle gamme, l'équipe a décidé de prendre un nouveau tournant en valorisant les produits des agriculteurs locaux. « Pour offrir de la diversité à nos produits, nous avons établi des partenariats avec des agriculteurs situés à moins de 50 km de notre site, pour qu'ils nous fournissent des asperges ou des courgettes par exemple. Ainsi, nous

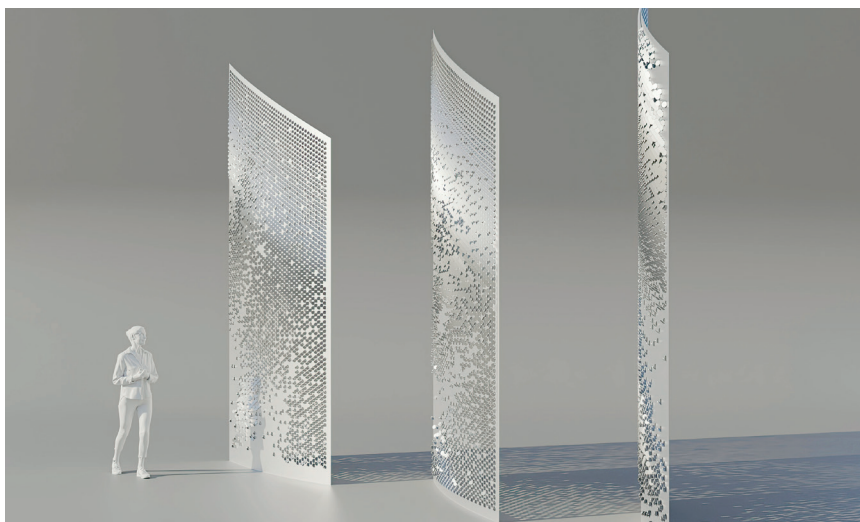
garantissons aux agriculteurs un revenu supplémentaire équitable en ajoutant leurs produits dits « déclassés », c'est-à-dire mal calibrés ou mal formés, à nos mélanges, explique le gérant, notre objectif est de valoriser les productions agricoles avec gourmandise, dans une logique de proximité et de durabilité. »



MANON MARCUZZI

Mécénat. Le nouveau CHU de Reims s'apprête à accueillir une œuvre d'art emblématique dédiée aux donneurs d'organes et de tissus. Cette initiative vise à honorer le geste des donneurs tout en sensibilisant le public à l'importance du don d'organes et de tissus.

Une nouvelle œuvre pour le CHU de Reims



La forme des voiles-totems de l'œuvre commémorative, d'une largeur de deux mètres, s'élèvera à 4,70 m.

Chaque année, des milliers de vies sont sauvées grâce aux greffes d'organes et de tissus. En 2022, plus de 5 000 organes ont été transplantés en France, dont 69 grâce à 22 donneurs en mort encéphalique, prélevés au CHU de Reims. Malgré ces succès, les refus des familles pour le prélève-

ment d'organes sont en augmentation. Dans ce contexte, le nouveau CHU de Reims s'est lancé dans un nouveau projet aux côtés de l'association PRISME. L'objectif ? Créer un espace de recueillement et de reconnaissance sous forme d'une œuvre artistique. Le concept repose ainsi sur la conception,

réalisation, livraison et installation d'une œuvre artistique monumentale érigée à proximité de l'entrée du futur CHU. L'artiste Sascha Nordmeyer a été choisi parmi différentes propositions d'artistes internationaux et son œuvre « Espace-temps » sera inaugurée fin 2024-début 2025. Son installation se compose de trois voiles-totems en inox, représentant respectivement le donneur, le corps médical et la personne greffée.

UN PROJET POSSIBLE GRÂCE AU MÉCÉNAT

Une fois réalisée et livrée, la propriété de l'œuvre sera transférée par donation de l'association PRISME au CHU de Reims. Le montant de la commande est compris entre 60 000 € et 100 000 €. « Les objectifs de l'association sont de sensibiliser les entreprises au mécénat en installant des œuvres contemporaines monumentales sur le domaine public pour que le plus grand nombre s'y confronte », explique Didier Janot, représentant PRISME. Une nouvelle démonstration de l'importance des mécènes pour le développement du nouvel établissement du CHU de Reims...

MANON MARCUZZI

Justice

De nouveaux sièges aux Prud'hommes

La CPME Marne recherche des chefs d'entreprise pour siéger au sein des Conseil des Prud'hommes de Reims et de Châlons.

Les missions : Défendre, représenter et servir les chefs d'entreprise de la Marne. Le Conseil de prud'hommes est en effet une juridiction paritaire qui a compétence pour trancher l'ensemble des litiges individuels entre employeurs et salariés de droit privé, nés à l'occasion du contrat de travail. Le ministère de la justice lance une opération de désignation complémentaire. La CPME recherche donc des chefs d'entreprise, employant au moins un salarié, pour siéger aux Conseils des Prud'homme de Reims, dans toutes les sections.

Contact@cpme51.fr

Visite

Le Groupe SOLER au Brésil avec le Emmanuel Macron

Sélectionné pour composer la délégation économique française, Pierre Soler-My, cofondateur et dirigeant du groupe SOLER, était au Brésil avec le Président de la République Emmanuel Macron du 26 au 28 mars dernier. « Nos briquettes de charbon de bois capturent chacune 150 grammes de CO2. Grâce aux solutions durables SOLER, nous sommes capables de réduire significativement l'empreinte carbone des procédés industriels », a expliqué Pierre Soler-My à Emmanuel Macron. Le groupe SOLER offre des solutions durables pour la décarbonation de l'industrie, tout en protégeant et valorisant la ressource forestière.

En bref

Patrimoine. Dans un peu plus d'un an, le 4 juillet 2025, la Champagne célébrera le 10^e anniversaire de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Un anniversaire à préparer dignement !

Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : bientôt 10 ans !



Séverine Couvreur, présidente de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

en lumière, ensemble, à travers notre patrimoine commun, à l'occasion de ces 10 ans ! » Présidente de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, Séverine Couvreur a clairement énoncé l'objectif de ces 2^e Rencontre des Ambassadeurs, accueillies dans les locaux de la Maison Mumm, à Reims. Des Ambassadeurs (particuliers, entreprises, professionnels, associations, la liste n'étant pas exhaustive) qui avaient répondu en nombre à l'invitation de la Mission, puisque 110 d'entre eux (sur 200 membres actifs que compte le Club des Ambassadeurs dans toute l'appellation) étaient présents.

FAIRE SAVOIR

À travers la célébration de cet anniversaire, il s'agit bien de mettre en exergue les notions de fierté, de visibilité, de transmission, d'engagement de la part de tous les Champenois autour de l'inscription ; de valoriser ce patrimoine et de le « faire savoir » au monde entier, en commençant par le jeune public qui représente, évidemment, l'avenir. À ce titre, cet anniversaire revêt une dimension

aussi bien nationale qu'internationale. Il s'agit donc de lui « donner des couleurs », en faisant le bilan des actions de ces 10 premières années et en préparant le réengagement de l'Unesco auprès de la Mission pour les 10 prochaines.

C'est aussi dans cet objectif qu'intervenaient les Ambassadeurs, auxquels il était demandé, au fil de divers ateliers, de proposer des idées de manifestations (idées qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre, localement, par exemple). En la matière, les participants n'ont pas été avares de suggestions, qu'il reste maintenant à trier et organiser pour en dégager la substantifique moelle.

Cependant, on sait déjà qu'un

« grand événement » sera organisé à Champillon, commune située au cœur des coteaux historiques. De même, trois logos ont été présentés sur ce thème de « bientôt 10 ans ». Enfin, c'est en septembre prochain, en principe lors de la Foire de Châlons, que sera dévoilé le programme des animations autour de cet anniversaire. L'extraordinaire aventure humaine que constitue l'inscription du Patrimoine mondial se poursuit, avec un bel élan collectif insufflé par les Ambassadeurs de la Mission, qui doit maintenant être relayé par toute la Champagne.

JACQUES RIVIÈRE

« 10 ans, c'est un très bel anniversaire pour rappeler à tous les Champenois qu'ils peuvent être fiers de leur territoire, fiers de tout ce que la Champagne a à raconter au monde entier. Derrière les mots Unesco et Valeur Universelle

Exceptionnelle, il y a, justement, des valeurs extrêmement importantes en ces temps troubles et incertains, comme, par exemple, la paix par l'éducation, la science et la culture. Vous êtes tous porteurs d'idées à même de faire briller ces valeurs. Mettons-les plus que jamais



À REIMS DONNEZ À VOTRE BUSINESS UN AVENIR LÉGENDRÉ



- Accompagnement à la recherche foncière et immobilière.
- Aide à l'immobilier d'entreprise.
- Aide à l'investissement productif et à la performance énergétique des TPE/PME.
- Aide au développement des services à la population.
- Mise en réseau avec +50 partenaires publics et privés.

**REIMS
BUSINESS**

Pour plus d'information,
contactez-nous :
03 26 77 87 50
reimsbusiness@grandreims.fr

© CHAMPAGNE CRÉATION - REIMS - Crédit photos : Fred Laures

WWW.REIMSBUSINESS.FR



Reims Business est un service du Grand Reims

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Aéronautique ASI Aviation, spécialiste de l'équipement d'avions de missions, célèbre ses dix ans d'existence cette année.

ASI Aviation, toujours plus haut



Dix ans après la création d'ASI Aviation, Jean-Pierre Kohn est à la tête d'une soixantaine de salariés et réalise un chiffre d'affaires de 20 M€ par an.

En 2010, Jean-Pierre Kohn, ingénieur aéronautique de formation, quitte Reims Aviation Industries et crée ASI Innovation, un bureau d'études spécialisé dans la conception, la fabrication et la certification de systèmes de missions, d'aménagement cabine et d'installation avionique.

En mars 2014, il crée ASI Aviation (en reprenant des actifs de Reims Aviation), société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation d'aéronefs dont le fameux F406 (80 avions dans le monde, dont une grande partie est exploitée en avion de mission, de surveillance et de patrouille maritime), l'aménagement de cabines,

l'intégration et l'installation de systèmes de mission, la production de pièces de rechange et la maintenance d'aéronefs. Aujourd'hui, ASI Aviation dispose de la capacité industrielle d'intégrer dans les aéronefs les systèmes de mission conçus par ASI Innovation. Une activité pointue mais très recherchée dans ce domaine d'activité.

« Ce qui fait notre force aujourd'hui c'est notre capacité à aller chercher des marchés internationaux », souligne Jean-Pierre Kohn, dont l'entreprise est présente dans une soixantaine de pays, de l'Angleterre à l'Afrique du Sud en passant par la Hollande ou la Tunisie. « Mais j'ai toujours voulu rester régional, avec

un centre de décision sur le territoire », insiste le dirigeant marnais, dont l'entreprise est basée à Prunay, près de Reims, avec également une présence complémentaire à Vatry pour assurer des démonstrations, des essais en vol et la livraison de ses appareils. « Reims reste néanmoins notre base, c'est notre centre névralgique, qui dispose d'une réelle attractivité en terme de recrutement ».

LA CARTE JEUNES

Une attractivité qui est aujourd'hui l'une des principales préoccupations du chef d'entreprise, dans un secteur où les talents sont rares et où la concurrence est féroce, faisant jouer la surenchère d'une entreprise à l'autre. Conscient de la nécessité d'attirer les jeunes vers les métiers de l'aéronautique, qui restent relativement méconnus, Jean-Pierre Kohn joue la carte de la jeunesse. « Il existe un vrai problème d'orientation des jeunes qui ne connaissent pas nos métiers. C'est pourquoi dans le cadre du mois de la découverte des métiers, nous accueillons 200 jeunes dans l'entreprise. Nous avons aussi un protocole de stage pour les collégiens de troisième pour qu'ils puissent découvrir l'ensemble de nos métiers au cours de leur passage chez nous : conception, fabrication, métiers annexes... Nous travaillons de plus en plus tôt pour orienter les jeunes vers ces métiers qui peuvent leur plaire. C'est un enjeu primordial pour nous aujourd'hui, notamment en raison de notre volonté de conserver un ancrage

local », explique le dirigeant qui est même au regret de devoir parfois refuser des stagiaires. Contraint également de recruter à l'étranger pour pouvoir continuer à concevoir et produire dans les meilleures conditions, il s'interroge. « J'entends parler de réindustrialisation et je ne peux qu'y adhérer. Mais comment faire si on a perdu les compétences ? »

Car le groupe ASI recrute constamment. Actuellement, ce sont une dizaine de postes qui sont à pourvoir : logistique, ressources humaines, comptabilité, mécanicien, technicien qualité, chef de projet, technicien, ingénieur bureau d'études, électricien... « Un de nos atouts est d'avoir une activité tournée vers l'international, donc les profils qui ont envie de se déplacer ont cette opportunité », souligne Jean-Pierre Kohn, qui rappelle aussi que les métiers proposés sur son entreprise ont du sens. « Nous travaillons en lien avec les enjeux actuels : gestion de la pêche, lutte contre le braconnage, surveillance de la pollution maritime, flux migratoires en Méditerranée, mesures d'impact de pollution atmosphérique, sécurité et surveillance pour des événements tels que la Coupe du Monde de rugby ou les JO Paris 2024... Nos équipements ont

un rôle indirect mais prépondérant dans ces missions. »

LE RÊVE D'UN NOUVEL AVION

Dix ans après la naissance d'ASI Aviation, le dirigeant est donc à la tête d'une PME locale d'une soixantaine de salariés et qui réalise un chiffre d'affaires de 20 M€. S'il s'étonne encore de cette réussite qui est née de la création de son petit bureau d'études en 2010, il aborde l'avenir avec sérénité, confiance (son carnet de commandes ne désemplit pas) et quelques idées en tête. « Nous sommes arrivés au niveau de qualité que nous souhaitons atteindre quand nous avons créé l'entreprise.

On transmet, on forme, on reste très attaché à l'humain et on y tient », explique celui qui possède aujourd'hui quatre avions équipés qu'il propose à la location pour des missions. Une flotte qu'il souhaite d'ailleurs étendre pour devenir un opérateur reconnu au niveau mondial dans ce domaine. Mais, spécialiste du F406, Jean-Pierre Kohn rêve plus loin encore quand on lui demande son souhait le plus cher pour continuer à développer ASI Aviation : « Trouver un partenaire pour faire un nouvel avion, créer et fabriquer une nouvelle version du F406. Il y a un marché pour un tel appareil ».

BENJAMIN BUSSON

Culture. Qui dit nouvelle année dit aussi nouvelle programmation à la Cité du Vitrail.

L'an II coloré de la Cité du Vitrail



Présentation des œuvres avec Valérie Denis, vice-président du Conseil départemental, Georges Manier, directeur du musée de Reims, Alain Vinum, maître verrier, Anne-Claire Garbe, conservatrice du patrimoine et Nicolas Dohrmann, directeur des archives et du patrimoine de l'Aube

Nouvelle année, nouvelle programmation d'avril à octobre dans le temple troyen de l'art verrier. Avec 100 000 visiteurs, la première année de la cité du

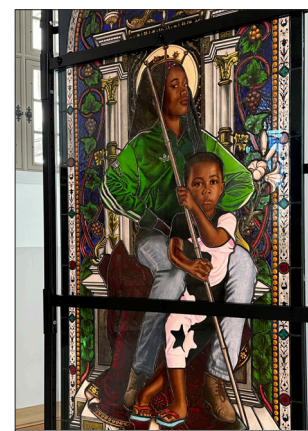
Vitrail a été un succès. L'objectif de la deuxième année consiste à faire en sorte qu'ils reviennent. Le renouveau des collections présentées et les animations devraient large-

ment y contribuer.

Une dizaine de nouvelles œuvres ont ainsi pris place dans la galerie du parcours permanent de la Cité du Vitrail. Parmi elles, trois vitraux prêtés

par le Musée des Beaux-Arts de Reims actuellement fermé pour travaux jusqu'en 2026, avec les Singes de Jacques Gruber (réalisé en 1925 pour l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels de Paris), le Binôme de Léonard Tsuguharu Foujita de 1957 et Composition grise de Charles Marq, maître-verrier rémois.

Parmi les nouveautés à découvrir, deux productions d'Alain Vinum dont Maguen David de 1965 imaginée pour la synagogue Rachi à Troyes. La Cité du Vitrail accueille aussi une réalisation minimaliste du britannique Matthew Tyson destinée à la cathédrale de Saint-Claude dans le Jura et réalisée avec Pierre-Alain Parot qui signe également La Genèse du Verbe avec Gérard Garouste. Enfin dans des genres différents qui ne laissent pas indifférent, les « mère et l'enfant » sont à l'honneur avec Mère-Femme de Tad Waldman (2015) et le décalé Madonna and Child réalisé par



Jean, tongs et veste sport pour une autre approche de la mère et l'enfant avec Kehinde Wiley.

Kehinde Wiley dans les ateliers de la république tchèque en 2016 avec une mère en blouson vert aux trois bandes et en jean.

L'ART POUR LES BÉBÉS DE 3 MOIS

De multiples animations permettent d'attirer et de sensibiliser le public à l'art dès le plus jeune âge. L'atelier

en famille des 1000 premiers jours de l'enfant s'adresse aux bébés de 3 mois à 3 ans. Des nouveaux panneaux viendront ponctuer la saison et notamment l'exposition temporaire « Notre Dame de Paris, la querelle des vitraux » visible du 22 juin 2024 au 5 janvier 2025. Ces œuvres controversées réalisées pour les fenêtres hautes de la nef de la cathédrale en 1935 n'ont jamais été posées.

La Cité du Vitrail organise plusieurs rencontres autour du vitrail de l'église Notre Dame de l'Assomption de Pont-Sainte-Marie ainsi que des animations dont le « Vitrail au grand air » avec des graffeurs, des démonstrations et des visites d'ateliers. Autant d'animations pour mieux appréhender l'art du vitrail, reconduire et confirmer le succès de la première année.

MBP

Billetterie en ligne : cite-du-vitrail.fr

Formation. Pour sa 5^e édition, le projet Architecture en Champagne a réuni cinq équipes d'étudiants afin de créer de nouvelles loges de vignes originales et modernes.

Architecture en Champagne, 12 jours de professionnalisation



Les étudiants ont démarré les premiers dessins de loge.

Pour contribuer aux enjeux de préservation et de valorisation des paysages champenois, la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a relancé le projet Architecture en Champagne. Pendant 12 jours intensifs, des étudiants, des architectes encadrants et des professionnels du bâtiment se sont réunis lors d'un atelier pour concevoir et réaliser des loges de vignes, constructions souvent modestes d'une seule pièce destinées la plupart du temps au tourisme. Pour cette 5^e édition, le projet se renouvelle avec la formation de cinq équipes d'étudiants travaillant sur cinq projets distincts : Avize Viti Campus, Champagne Henriot, Champagne L'Hoste, la Coopérative et les communes de Nogent-l'Abbesse et Chigny-lès-Roses. « C'est la première fois que nous avons une telle diversité de profils clients, incluant à la fois des maisons de champagne,

comme les années précédentes, mais aussi des établissements pédagogiques et des communes », explique Nela Festa, chargée de communication du projet Architecture en Champagne. Les participants étudiants viennent de divers horizons, notamment de l'École d'Architecture de Nancy, de l'ESSAD à Reims, de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne, du BTS Cénologie d'Avize, des écoles de Strasbourg, de Clermont-Ferrand et même de l'Université de Cracovie, apportant ainsi des compétences variées en ingénierie, architecture, construction et design. « Les participants ne se connaissent pas au début du projet. Ils ont donc dû sortir de leur zone de confort pour apprendre ensemble », ajoute Nela Festa. L'objectif pour ces équipes est de construire des loges de vignes originales et innovantes répondant au mieux aux exigences des clients. « Ce projet est à la fois

formatif et humain. C'est le seul moment où les étudiants peuvent construire un édifice à échelle 1, leur première œuvre concrète. C'est là qu'ils découvrent les réalités du métier et apprennent les différentes étapes de construction », souligne Camille Lemeunier, architecte patrimoine et encadrante de l'équipe du Champagne Henriot.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans une démarche de durabilité. Chaque loge doit être réalisée à partir de bois et de matériaux de réemploi spécifiques, collectés et fournis par le vigneron ou la Maison.

UN PROGRAMME INTENSE

Le projet s'est articulé autour de cinq étapes principales : le briefing avec le client, où l'emplacement était choisi, le concept expliqué, les souhaits définis et les matériaux sélectionnés ; ensuite la conception, la construction, la présentation et enfin l'installation de la loge sur le site choisi. « Le rythme est très intense, avec des journées de travail de 9h à 20h », précise Nela Festa. Les étudiants bénéficient d'un encadrement précieux de la part de professionnels du métier. Des Compagnons du Devoir sont notamment intervenus plusieurs fois par semaine pour partager leur savoir-faire, « une expérience très professionnalisante pour les participants », indique Camille Lemeunier.

En parallèle, tout au long de l'atelier, l'équipe d'Architecture en Champagne a organisé plusieurs masterclass pour rythmer les journées des

étudiants et enrichir leur apprentissage. Trois conférences ont ainsi été dispensées : une sur le réemploi des matériaux, une sur les collectifs d'architecture et enfin une sur le paysage champenois. « C'est une réelle opportunité d'apprentissage pour nous », expliquent conjointement Aimée Lafon et Yannis Baba, étudiants participants, l'occasion d'enrichir notre expérience professionnelle. »

MANON MARCUZZI



Yannis Baba, membre de l'équipe de construction de la loge réalisée pour le Champagne Henriot.

UNE LOGE POUR LE CHAMPAGNE HENRIOT



L'équipe en charge de la loge du Champagne Henriot.

Une loge à l'architecture traditionnelle tournée vers le paysage viticole, telle était la volonté du Champagne Henriot. « Nous avons décidé de participer à cette belle expérience pour contribuer à l'embellissement des coteaux champenois. Nos visites sont centrées sur les vignes, où nous passons beaucoup de temps à expliquer l'histoire et les techniques, ainsi qu'à déguster nos vins. Nous avons besoin d'un espace convivial. Nous souhaitons ainsi valoriser une petite parcelle dans le terroir important

d'Avenay Val d'or en intégrant le paysage unique à travers une loge traditionnelle, une petite maison qui s'intègre harmonieusement dans l'environnement, pouvant accueillir une quinzaine de personnes », explique Kevin Lun, responsable des visites et réceptions au Champagne Henriot.

LE PROJET DES ÉTUDIANTS

« Nous avons opté pour l'architecture d'une maison traditionnelle traversante afin de profiter pleinement du paysage environnant. Notre choix s'est porté sur un contraste entre légèreté et robustesse, notamment à travers l'utilisation de matériaux tels que les poutres et les planches de bois », explique Yannis Baba, étudiant en architecture à Nancy. « Pour intégrer au mieux la loge dans le paysage, nous avons pris en compte chaque dimension de la parcelle. Par exemple, nous nous sommes inspirés de la distance d'un mètre entre les rangs de vignes pour définir nos dimensions », ajoute Aimée Lafon, étudiant ingénieur à l'ENSAM.

« Rien n'est laissé au hasard, indiquent-ils conjointement, la loge doit refléter l'image de la maison de champagne, associant tradition, noblesse, luxe et modernité. »

DKER

BUSINESS

2, Rue Nanteuil 51100 Reims
www.dker-immobilier.fr
contact@dker-immobilier.fr
03 26 85 64 76

À proximité de la gare TGV Champagne-Ardenne, dans un immeuble à usage professionnel, un grand plateau lumineux au 1er étage entièrement rénové d'environ 250 m², composé de 8 bureaux et d'un open space est à découvrir dès maintenant.

Sept places de stationnement viennent compléter ce lot.

Loyer annuel : 30 400 € HC / HT
Honoraires de négociation TTC : 30% du loyer annuel HT

Pour plus d'informations, contactez DKER BUSINESS

Carte professionnelle n°CPI5102201600004771
Garantie GALIAN n°GF0000506599 - 807 646 245 R.C.S REIMS

Projets. Accompagnant divers commerces, enseignes ou PME dans la concrétisation de leur projet, l'association ardennaise a aidé celles-ci en leur octroyant des prêts d'honneur à 0%.

Initiative Ardennes soutient quinze projets



Le comité d'agrément d'Initiative Ardennes a fait des heureux dans la Vallée de la Meuse et la Pointe des Ardennes.

Financée par le Conseil Régional Grand Est, l'Union Européenne (FSE), la Caisse des Dépôts et Consignations, BPI France, la Fondation du Crédit Agricole du Nord-Est ainsi que par l'ensemble des Communautés de Communes ardennaises, Initiative Ardennes a fait le bonheur de quinze entrepreneurs locaux en les aidant dans la concrétisation d'un projet professionnel, de reconversion ou de sauvetage de fonds de commerce. Grâce à ces financements, ceux-ci vont pouvoir consti-

tuer des fonds propres utiles à leur activité.

Aurore Wetschek, (commerce de produits de lithothérapie), Davy Ribowicz (commerce de détails de fruits et légumes Givet Primeurs et mise à disposition d'une station de lavage), Ludwig Warzecka (lancement d'un e-commerce de produits de CBD de Givet), Nordine Tenafer (ouverture d'une boucherie hallal à Vireux-Molhain), Sébastien Dupont (reprise de la boulangerie Camus à Revin) ont été les commerçants aidés.

À l'échelon industriel, citons Stéphane Van Herreweghe pour la reprise des sociétés IMRI et TFH à Haybes et Cyril Colonval pour le développement de la société Electro-Sphère à Revin. Concernant l'artisanat ont été primés : Cyril Cabut (création d'une entreprise de maçonnerie et de construction de bâtiments à Chooz), Damien Salengros (démarrage de l'enseigne SD Toiture à Aubrives) et Thiébault Custinne (atelier de mécanique automobile à Givet). Dans le domaine de la restauration,

enfin, Jean-Pierre Pescatori (développement du restaurant Sous la Voute à Chooz), Landry Mignon (reprise de l'Olivo à Givet), Eric Boaro (création d'une pizzeria en vente à emporter à Haybes) ont bénéficié d'un coup de pouce.

Enfin, n'oublions pas Emilie et Elodie Leroy, 33 et 36 ans, à l'initiative d'une entreprise de gestion de ressources humaines et de prestation de gestion de la paie, créée à Chooz dans des locaux mis à disposition par la commune et baptisée « GUIDEE » (Gestion Unifiée Individualisée Dématérialisée Élodie Émilie). Celle-ci travaille à destination des entreprises du territoire de 1 à 50 salariés.

Outres les prêts d'honneur accordés par Initiatives Ardennes (d'une valeur allant de 1 000 à 12 500 euros, certaines entreprises ont aussi obtenu des prêts de la BPI ou des subventions communautaires.

PASCAL REMY

Formation. L'organisation patronale annonce l'extension de filières sur son pôle formation de Charleville-Mézières.

L'UIMM ouvre cinq nouvelles sections

S'inscrivant dans une dynamique d'évolution constante par rapport aux besoins des entreprises locales en matière de numérisation, le pôle formation UIMM Champagne Ardenne proposera cinq nouvelles filières « dans l'air du temps » sur le campus Sup Ardenne dès la rentrée 2024. Il s'agira d'abord de deux Bachelors bac + 3. L'un proposé aux développeurs en intelligence artificielle et DATA Science et l'autre aux chargés de recrutement et conseils en ressources humaines.

Autre nouveauté : la création d'un BTS négociation et digitalisation de la relation client débouchant sur un métier de commercial généraliste, expert de la relation client, ou de techniciens commerciaux dans un environnement digital. Par ailleurs, l'UIMM va lancer une école de Prévention Santé Sécurité Environnement destiné, par le biais de la formation continue, à faire monter en compétence des référents dans ces domaines spécifiques. Enfin, les étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés auront désormais la possibilité de s'offrir une formation sur le Campus carolomacérien et au CNPE de Chooz afin de s'initier ou renforcer leurs connaissances dans la

filiale nucléaire à différents niveaux. « C'est une filière d'avenir et d'excellence qui offre des perspectives majeures en terme de recrutement sur des métiers de soudeurs, chaudronniers, tuyauteurs et autres activités connexes », expliquent conjointement les deux intervenants, Sébastien Guenet, délégué général et Laurent Poullain, directeur général du pôle formation de l'UIMM. « Ces nouveautés visent à doter les futurs collaborateurs des compétences indispensables pour répondre aux défis de demain », souligne le délégué général. Ces formations sont financées par les entreprises d'accueil et l'OPCO, organisme agréé par l'Etat pour les contrats en alternance. Ces diverses promotions compteront une quinzaine de personnes.

Concernant par ailleurs, le projet cyber sécurité, l'UIMM répondra à un appel à projet « pour être bien identifié dans l'écosystème que la Région Grand Est va mettre en place dans ce domaine ».

UN ÉVÈNEMENT SUR LE RECRUTEMENT, LE 5 JUIN

« En Champagne Ardenne, 2 000 postes par an sont à pourvoir en métallurgie et 4 000 dans l'industrie en raison du renou-

vellement de génération et du déficit existant dans certains métiers », rappelle Sébastien Guenet. Forte de ce constat, l'UIMM organise le « Job & Alternance Dating » le mercredi 5 juin au CFAI de Charleville-Mézières, une initiative qui a pour objectif « de montrer qu'il y a du travail et des postes à pourvoir dans les Ardennes et que les chefs d'entreprises ont des projets d'investissements liés à la modernisation et la décarbonation ».

Cette manifestation permettra à une cinquantaine d'entreprises souhaitant recruter des CDD ou CDI en septembre de pouvoir rencontrer de futurs apprentis sur place en leur présentant diverses opportunités. Parmi les sociétés ayant d'ores et déjà fait connaître leur participation : Bemaco-Urano-Truck, La Fonte Ardennaise, Smurfit Kappa, NPL, Ardenne Equipment, Manquillet Parizel, Drumel Industrie, la Foulerie, Adler Pelzer Group, Global Axe, le CRITT, la SNCF ainsi que des collectivités locales comme Ardenne Métropole et le Conseil départemental.

Il sera aussi décliné à Reims et Troyes (29 mai) ainsi qu'à Saint-Dizier (5 juin).

P.R.

Oncologie

Apmonia Therapeutics annonce un financement de 2,7 M€

Apmonia Therapeutics, société biopharmaceutique basée à Reims et développant des thérapies innovantes contre le cancer, a annoncé le 24 avril 2024 avoir obtenu des financements non dilutifs supplémentaires pour un montant total de 2,7 M€. Ces nouveaux financements s'inscrivent dans le cadre du plan d'investissement d'avenir France 2030. Ainsi, Apmonia Therapeutics figure parmi les lauréats de la vague 11 du Concours d'Innovation i-Nov (opéré par Bpifrance) et recevra le montant d'aide le plus important (2,2 M€) parmi les 42 bénéficiaires primés. Le complément de financement (0,5 M€) est accordé dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA4) régionalisé, co-financé par la Région Grand-Est et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté.

INITIER DES ESSAIS CLINIQUES

Ces fonds non dilutifs, accordés dans le cadre du plan France 2030, vont permettre à Apmonia Therapeutics d'initier les essais cliniques avec son candidat médicament TAX2 dans diverses tumeurs solides, tout en renforçant son portefeuille de produits en développement. Apmonia Therapeutics développe un pipeline de thérapies ciblées pour divers cancers solides, se basant sur un ciblage spécifique et sélectif du microenvironnement tumoral. Elle a notamment pour vocation de développer de nouvelles thérapies pour les patients atteints de cancers solides difficiles à traiter.

« Nous nous réjouissons d'être lauréat du concours d'innovation i-Nov, ce qui témoigne du fort potentiel de notre plateforme technologique ainsi que de notre approche originale » se félicite le Dr. Albin Jeanne, Président d'Apmonia Therapeutics, qui ajoute « Ce financement est une nouvelle brique et un signal fort alors qu'Apmonia Therapeutics s'apprête à débiter son premier essai clinique. Par ailleurs, il permettra de renforcer le développement du pipeline de produits avec des applications potentielles dans différentes pathologies ».

Co-voiturage

La CCGVM finance les trajets domicile-travail

À compter du 15 avril 2024, la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs recevront au minimum 2€ à chaque covoiturage et le trajet devient gratuit pour le passager. Alors que la hausse des prix de l'énergie pèse sur les budgets des ménages, ce soutien est essentiel dans une région où l'usage de la voiture est prédominant pour se rendre au travail. En effet, dans la Marne, près de 76,5 % des actifs se rendent au travail en voiture.

100€ DE PRIME DE COVOITURAGE

Les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent également recevoir la « Prime Covoiturage de 100 € » mise en place en janvier 2023 dans le cadre du plan national du covoiturage du quotidien. Un réseau de 40 aires de covoiturage est accessible sur le bassin sparnacien et rémois. La liste des aires est disponible sur une carte interactive sur www.ccgvm.com

En bref

Environnement. Les alumni de l'Université technologique de Troyes s'engagent pour favoriser la mobilité « bas carbone » et participent au financement des déplacements à l'étranger en train.

Les étudiants de l'UTT sur les rails de la décarbonation



Favoriser les déplacements en train pour agir sur l'environnement et découvrir les lieux.

Privilégier le train plutôt que l'avion. L'opération « Bas Carbone » des alumni de l'UTT propose aux étudiants de partir en stage à l'étranger avec le Pass-Interrail. L'association finance la différence de coût entre le billet de train et le billet d'avion, ce dernier étant souvent moins cher pour un voyage plus rapide.

Il s'agit donc de changer les mentalités et promouvoir un

transport plus écologique grâce au soutien de la Fondation et aux dons des entreprises. « Dans notre formation à l'UTT, nous devons obligatoirement faire un semestre de stage à l'étranger. Une centaine d'étudiants partent chaque année en Europe, nous concentrons d'abord sur les stages frontaliers pour le début de cette démarche », explique Océane Salignon diplômée de l'UTT.

« À l'automne, six d'étudiants en

ont bénéficié et ont évité l'émission de 1,55 tonne de CO₂. Pour la Bulgarie c'est par exemple 400 kg de CO₂ en avion contre 150 en train. » Alors certes, le voyage est plus long mais la prise de conscience est collective. Les entreprises travaillent sur leur impact environnemental et sur la façon dont l'humain peut agir pour réduire sa production de CO₂ via les ateliers « 2 tonnes ».

« Je n'ai pas le sentiment de me

limiter, mais il y a une forme de sobriété dans mes manières de vivre les choix de vie que je fais, notamment autour du transport. »

Le voyage en train en fait partie. Les dons, déductibles des impôts, ne permettent pas de financer l'achat de Pass-Interrail pour tous les étudiants. Alumni UTT envisage d'approcher des collectivités pour débloquer des subventions. En attendant que la démarche trouve son modèle économique, l'association sélectionne les bénéficiaires en commission selon des critères comme la distance, la faisabilité, l'impact carbone et le coût du trajet.

ANTICIPER POUR MIEUX S'ORGANISER

« Il faut aussi que l'étudiant anticipe la possibilité de partir en train et qu'il se projette, explique Nicolas Burger, président de l'association, qu'il puisse par

exemple s'organiser avec les vacances, son job d'été. En gérant le voyage au dernier moment, c'est compliqué et nous avons eu des personnes qui ont préféré prendre l'avion parce qu'elles n'avaient pas anticipé. Nous travaillons aussi sur des pistes d'amélioration avec un réseau d'entraide international pour faciliter les déplacements. On ne se limite pas, il faut savoir faire autrement. »

Avec le Pass-Interrail, l'étudiant peut voyager 4 jours dans le mois ce qui permet de prévoir des étapes. Le réseau des alumni espère aussi pouvoir dupliquer le modèle et faire jouer le réseau tant pour collecter des fonds que pour les retours d'expérience. Une expérience dont pourront témoigner Charlotte qui part à train en Lettonie et Quentin qui rejoint une entreprise en Roumanie.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

UTT Alumni est une association de type Loi 1901 créée fin 1996 à l'issue de la première promotion d'ingénieurs de l'Université de Technologie de Troyes (UTT). Elle regroupe tous les diplômés de UTT : ingénieurs, masters, doctorants... Informations pratiques :

Soutenir l'initiative : <https://don.fondation.utt.fr/?donation-Type=unique>

Site UTT Alumni : <https://www.utt-alumni.fr>

Contact :

- Adresse contact :

contact@utt-alumni.fr

En attendant les Jeux Olympiques... Chaque semaine jusqu'au 26 juillet, Matot Braine vous propose un sujet en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024.

JO 2024 : un investissement sur l'avenir du sport

Le Conseil départemental de l'Aube et les communes investissent sur l'avenir pour accueillir compétitions et événements sportifs.



Le complexe de la CIME prochainement investi par les escaladeurs des JO, a accueilli la soirée de conclusion du test national du Relais de la Flamme.

« Avec les Jeux Olympiques et le passage de la Flamme, Le département est mis en évidence, c'est une action de notoriété appréciable. Le territoire s'est mobilisé pour répondre aux défis de Paris 2024 », explique Philippe Pichery, président

du Conseil départemental de l'Aube. « Dans ce défi, il y avait l'accueil de délégations prestigieuses en préparation mais il y a surtout le défi de l'après-jeux. » Avec un investissement du Conseil départemental de l'ordre de 55 M€ auxquels s'ajoutent les 150 000€ du passage de la flamme, les

équipements devront continuer de vivre après l'effervescence des Jeux. Comme la CIME, labellisée « Centre de préparation aux Jeux » construite pour les JO et qui accueillera les délégations sportives d'escalade du Japon et l'équipe paralympique du Brésil pour préparer Paris 2024. Le site d'excellence et ses 6400 m² est le plus important espace d'escalade fixe d'Europe. Il dispose aussi d'une surface multiport adaptée au handisport avec un sol spécifique, sans joint ni soudure et doté d'un traçage lumineux (led). « Nous sommes fiers de la collaboration des clubs dans différentes disciplines qui sont des clubs très structurés et des références au niveau national », poursuit Philippe Pichery. « On a de beaux jours à construire ensemble et les JO vont vraiment être le tremplin pour remettre le sport au cœur de notre société. Et surtout les valeurs du

sport, les valeurs de respect, d'efforts, de fraternité dont on a tant besoin aujourd'hui. »

83 M€ D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PROPULSÉS PAR LES JO

Pour les communes « Centres de préparation aux Jeux » :

- Construction d'une nouvelle piste d'athlétisme au stade Bardin-Gousserey, Romilly-sur-Seine (1,10 M€)
- Construction d'une salle de sport de combat, Nogent-sur-Seine (3,67 M€)
- Réhabilitation d'une piste de BMX de niveau international, Troyes (1,45 M€)
- Construction du complexe gymnique, Troyes (12,28 M€)
- Rénovation, mise en conformité et modernisation du stand de tir, la Chapelle-Saint-Luc (0,89 M€)
- Création d'un complexe de sports

de glisse dans le cadre des JO 2024, Troyes (2,07 M€)

• Rénovation énergétique du gymnase Fernand Ganne, Saint Julien les Villas (10,55 M€)

Le Département subventionne 9 M€ sur les 32 M€ du coût total des équipements des communes labellisées. 22 M€ de subventions du Département pour 43 autres projets structurants pour les équipements sportifs en sus des aides habituellement attribuées aux collectivités. 29 M€ en maîtrise d'ouvrage du Département dont une partie prise en charge par la Région Grand Est et l'Agence nationale du sport, pour la construction de la CIME, le complexe multiport et escalade), la base nautique de Mathaux et la rénovation du centre sportif de l'Aube pour l'accueil des délégations.

MBP

Impôts. Comme chaque année, la déclaration des revenus 2023 aura lieu jusque fin mai. Les dates varient en fonction des départements

Dates de la déclaration des revenus de 2023

La date limite de dépôt de la déclaration des revenus de 2023 varie selon le département de résidence. La déclaration s'effectue obligatoirement sur le site sur impots.gouv.fr.

Les dates limites, à minuit, sont les suivantes :

- Départements 01 (Ain) à 19 (Corrèze) : jeudi 23 mai 2024.

- Départements 20 (Corse-du-Sud) à 54 (Meurthe-et-Moselle) : jeudi 30 mai 2024.

- Départements 55 (Meuse) au 976 (Mayotte) : jeudi 6 juin.

La déclaration en ligne est pré-remplie des informations connues de l'administration (salaires, revenus mobiliers, etc.). Elle doit être complétée des autres revenus et les charges, réductions ou crédits d'impôt. Le montant de l'impôt dû est indiqué immédiatement ainsi que le taux des prélèvements à la source applicable à compter de 2025. En cas de retard de déclaration, le contribuable encourt une pénalité de 10 %. La pénalité est calculée sur le montant total de l'impôt dû sans prise en compte des prélèvements à la



source ou des acomptes déjà versés. Après une mise en demeure, le taux de la pénalité est porté à 20 % en cas de dépôt de la déclaration dans les trente jours suivant sa réception, et à 40 % si la déclaration n'est pas déposée dans ce délai de trente jours. Des intérêts de retard sont également

appliqués au montant de l'impôt restant dû (en tenant compte des versements déjà effectués et du prélèvement à la source). Les intérêts de retard sont calculés au taux de 2,4 % (0,2 % par mois jusqu'au dernier jour du mois du dépôt de la déclaration de revenus).

Taxes. Le crédit d'impôt pour l'industrie verte est entré en vigueur le 14 mars dernier afin d'encourager les investissements dans les secteurs liés à l'industrie décarbonée.

Le crédit d'impôt pour l'industrie verte



Le crédit d'impôt pour les investissements dans l'industrie verte (C3IV) est entré en vigueur le 14 mars 2024. La prise d'effet de cette disposition issue de la loi de finances pour 2024 devait être fixée par décret après décision de la Commission européenne sur sa conformité au droit européen en matière d'aides d'État. Le crédit d'impôt vise à encourager les investissements dans les secteurs liés à la transition vers une économie décarbonée (production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur). Un arrêté vient par ailleurs de déterminer les opérations éligibles au crédit d'impôt (arrêté ECOE2335246A du 11 mars 2024). Le crédit d'impôt est soumis à un agrément instruit par la direction géné-

rale des finances publiques et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il s'applique aux projets d'investissement dont la demande d'agrément est déposée depuis le 27 septembre 2023. Le crédit d'impôt est calculé sur la base des dépenses d'investissement engagées en vue de la production ou de l'acquisition d'actifs corporels (bâtiments, installations, équipements, machines et terrains) ou d'actifs incorporels (brevets, licences, savoir-faire, autres droits de la propriété intellectuelle). Le taux du crédit d'impôt est de 40 % pour les petites entreprises, 30 % pour les moyennes et 20 % pour les autres. Il est majoré pour les entreprises en Zones d'aide à finalité régionale (ZAFR).

Jurisprudence

La marque, une caractéristique essentielle

La conclusion d'un contrat hors établissement de panneaux solaires continue d'alimenter la jurisprudence de la Cour de cassation. Rappelons qu'un contrat hors établissement est celui conclu à la suite d'un démarchage à domicile, sur le lieu de travail, dans tout espace public ou privé différent de celui dans lequel le professionnel exerce normalement son activité.

Ce type de contrat est encadré étroitement compte tenu des risques de pression qu'il présente pour le consommateur. Un contrat conclu hors établissement doit ainsi préciser, notamment, les caractéristiques essentielles du bien ou du service (Code de la consommation, articles L.221-9, L.221-5 et L.242-1). À défaut, le contrat est nul. Dans cette affaire, un consommateur avait conclu deux contrats hors établissement pour la fourniture de panneaux photovoltaïques, financés par deux crédits. Ayant constaté que la marque d'une des pièces était différente de celle mentionnée au contrat, il demande l'annulation des contrats et des crédits.

La Cour de cassation lui donne raison en rappelant que la marque est une caractéristique essentielle du bien vendu qui doit être mentionnée dans le contrat.

Une caractéristique essentielle est un élément nécessaire au consommateur pour conclure en connaissance de cause.

La Cour de cassation a déjà jugé qu'il en était ainsi de l'information sur les caractéristiques techniques de l'installation (performance, rendement, capacité de production - Cass. n° 22-14.020).

Commerce

Indice des loyers commerciaux

L'Insee a publié les différents indices des loyers commerciaux servant de référence pour le plafonnement du loyer lors de la révision annuelle ou triennale et lors du renouvellement du bail.

Au 3^e trimestre 2023, l'indice des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 133,66 en hausse de 5,97 % sur un an et de 15,52 % sur trois ans (ILC 3^e trim. 2020 : 115,70). L'ILC s'applique aux baux de locaux commerciaux et artisanaux. Il est obligatoire pour les baux conclus ou renouvelés à compter de septembre 2014. Au 3^e trimestre 2023, l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) s'établit à 132,15, en hausse de 6,12 % sur un an et de 15,69 % sur trois ans (ILAT 3^e trim. 2020 : 114,23). L'ILAT s'applique aux baux des locaux de bureaux et des professions libérales.

Il est obligatoire pour les baux conclus ou renouvelés à compter de septembre 2014. L'indice du coût de la construction (ICC) du 3^e trimestre 2023 s'établit à 2 106 en hausse de 3,39 % sur un an. Pour la révision triennale, la hausse du loyer est plafonnée à 19,32 % (3^e trim. 2020 : 1765).

Pour le renouvellement du bail, la hausse du loyer est plafonnée à 29,44 % (3^e trim. 2014 : 1627). L'ICC ne peut plus être retenu pour les baux conclus ou renouvelés à compter de septembre 2014. Le plafonnement peut être écarté en cas de modification notable de la valeur locative (caractéristiques du local, destination des lieux, obligations des parties, facteurs de commercialité, prix pratiqués dans le voisinage).

En bref



Retrouvez l'intégralité de votre journal sur

matot-braine.fr

+1,6 %

En mars 2024, le prix du pétrole en euros continue d'augmenter (+1,6 % sur un mois après +5,4 % en février), tandis que celui du gaz rebondit (+3,9 %). Les prix en euros des matières premières importées (hors énergie) accélèrent légèrement (+1,9 %), tirés par ceux des matières premières alimentaires (+4,5 %) et plus particulièrement celui du cacao. À l'inverse, les prix des matières premières industrielles baissent de nouveau (-1,4 %). En ce qui concerne les matières stratégiques pour l'industrie, les prix en euros du cuivre (+3,7 %) et du nickel (+6,1 %) accélèrent nettement. (INSEE)

-1,9 %

En mars 2024, le nombre total de créations d'entreprises, tous types d'entreprises confondus, baisse sur un mois de 1,9 % après -0,6 % en février, en données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables. Les immatriculations de micro-entrepreneurs reculent (-1,8 % après -0,2 %) ainsi que les créations d'entreprises classiques (-2,1 % après -1,2 %). En données brutes, le nombre total d'entreprises créées sur les douze derniers mois (avril 2023 à mars 2024) augmente de 3,4 % par rapport à celui des mêmes mois un an plus tôt (avril 2022 à mars 2023). En données corrigées, les créations d'entreprises diminuent dans l'ensemble des grands secteurs d'activité. (INSEE)

47 %

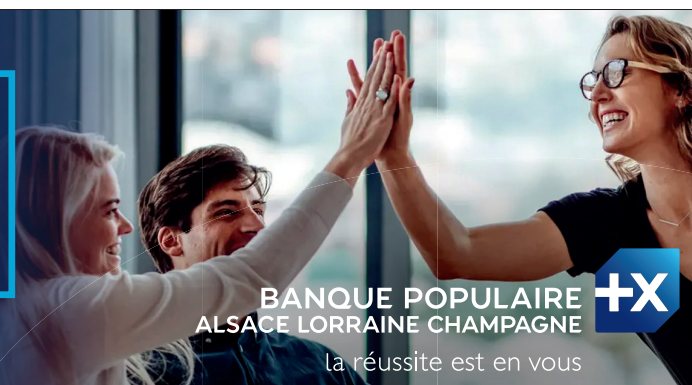
En 2022, en France, 47 % des adultes ayant terminé leur formation initiale déclarent avoir suivi au moins une formation au cours des douze derniers mois, que ce soit dans un but professionnel ou personnel. Les personnes en emploi se forment davantage (57 %) que celles qui se déclarent au chômage (43 %) ou inactives (21 %), essentiellement du fait de la formation à but professionnel. La part des adultes formés dans un but professionnel se maintient par rapport à 2016 pour les personnes en emploi ; elle augmente pour les chômeurs et les inactifs, dans un contexte de mise en place de mesures en faveur de la formation destinées à ces publics. (INSEE)

La Bourse

ÉPARGNE SALARIALE

ÊTRE UNE BANQUE POPULAIRE, c'est proposer des solutions pour déployer une stratégie de rémunération globale et répondre à vos enjeux RH.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.
BPALC - SA coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Getty Images



BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
la réussite est en vous

COTATIONS AU 26/04/24

Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE

ACTIONS		
CAC 40	8 016,65	- 0,08%
SBF 120	6 055,72	- 0,14%
Nikkei	37 628,48	- 1,18%
Dow Jones	38 460,92	+ 1,87%
Eurostoxx 50	4 939,01	+ 0,05%

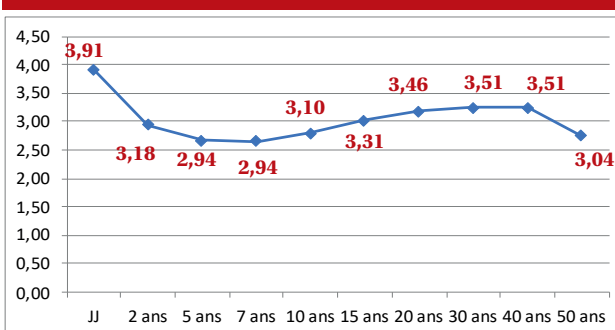
DEVISES (EUROS CONTRE...)		
1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,0728	+ 0,70%
Livre Sterling	0,8581	+ 0,28%
Yen	168,23	+ 2,25%
Dollar/Yen	156,80	+ 1,53%

SWAPS		
Euribor 5 ans	2,978	+ 0,083
Euribor 10 ans	2,916	+ 0,108

MARCHÉ MONÉTAIRE		
Ester	3,909	+ 0,000
Euribor 1 mois	3,862	+ 0,007
Euribor 3 mois	3,864	- 0,033
Euribor 6 mois	3,825	- 0,018
Euribor 12 mois	3,728	- 0,003

FRANCE ETAT		
BTAN 2 ans	3,176	+ 0,100
BTAN 5 ans	2,942	+ 0,113
OAT 7 ans (TEC)	2,938	+ 0,111
10) OAT 10 ans	3,100	+ 0,112
OAT 30 ans	3,548	+ 0,122
OAT 50 ans	3,044	+ 0,120

COURBES DES TAUX DE FRANCE



VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2022 %)

ARCELMITTAL	23,54	- 8,32
BNP PARIBAS	68,36	+ 9,22
CARREFOUR	15,70	- 5,25
CRÉDIT AGRICOLE	14,48	+ 12,63
EXEL INDUSTRIES	55,20	+ 2,22
L.V.M.H.	778,00	+ 6,05
LAURENT-PERRIER	121,00	+ 0,00
MICHELIN	35,84	+ 10,41
NEXANS	96,45	+ 21,70
KERING	327,30	- 17,97
HAULOTTE-GROUP	2,12	- 16,21
RALLYE	0,04	- 66,84
REMY COINTREAU	91,70	- 20,26
RENAULT	48,00	+ 30,06
SAINT-GOBAIN	70,40	+ 5,61
SANOFI-AVENTIS	91,62	+ 2,07
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	25,10	+ 4,45
VALLOUREC	16,47	+ 17,40
VEOLIA	28,91	+ 1,23
VINCI	110,15	- 3,12
VANKEN-POMMERY	15,55	- 2,81

EMPRUNTS D'ÉTAT	JAPON	USA	EURO
JJ	-0,40	5,31	3,91
2 ans	0,29	4,99	3,01
5 ans	0,49	4,70	2,62
10 ans	0,90	4,68	2,61
30 ans	1,95	4,79	2,74

Lettre au Président de la République

C'est d'abord l'occasion d'éclairer ce qui a permis les succès récents contre l'inflation, déjà redescendue à 2,4 % en mars, en France comme en zone euro. Le retournement des chocs d'offre initiaux, sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires, a bien sûr puissamment aidé. Mais la politique monétaire a sa bonne part, en ayant limité la propagation à l'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation : celle-ci est revenue à 2,9 % en zone euro et à 2,2 % en France, soit deux fois moins que son pic d'il y a un an. En ayant maintenu assez ancrées les anticipations d'inflation des ménages et des entreprises, l'action crédible des banques centrales a évité la formation de spirales prix-salaires-marges : ceci explique que cet épisode inflationniste s'annonce beaucoup plus court que celui des années 1970, et sa résolution moins coûteuse en termes d'activité. Les derniers trimestres ont marqué un réel ralentissement mais pas de récession ; les chances de réussir un atterrissage en douceur seront d'autant plus confortées que la BCE devrait rapidement initier son mouvement de baisse des taux. Sous réserve de nouveaux chocs géopolitiques, l'année 2025 devrait voir le retour de l'inflation à 2 % et marquer la reprise de la croissance, en France comme en Europe.

En outre, l'Europe a traversé la pandémie puis le fort relèvement des taux sans connaître cette fois de crise financière, ni la crise bancaire qui a menacé les États-Unis et la Suisse en mars 2023 : c'est l'effet positif des régulations et supervisions nettement renforcées depuis dix ans. Regardé dans le temps plus long, l'euro a vu depuis 25 ans régulièrement se renforcer le soutien des citoyens, de 68 à 79 % aujourd'hui. L'euro a en particulier bien aidé les Français, avec une inflation mieux maîtrisée, une progression du pouvoir d'achat sensiblement plus favorable (+ 26 % en cumulé) que la moyenne européenne (+ 17 %), et une baisse particulièrement marquée du coût des emprunts – pour les ménages et les entreprises comme pour l'État. Mais l'euro ne peut remplacer le traitement des faiblesses structurelles de l'économie française qui préexistaient et expliquent notre retard relatif de croissance : parmi celles-ci, nous avons depuis dix ans bien progressé sur l'emploi, mais pas sur les finances publiques. Une focale encore plus large compare la zone euro aux États-Unis : l'écart cumulé de croissance depuis 1999, même rapporté à l'évolution de la démographie (PIB/habitant) est significatif, 25 % contre 38 %. Il a une cause première, « schumpétérienne » : l'innovation. (suite : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/lettre-au-president-de-la-republique-2024>)

FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU, GOUVERNEUR
BANQUE DE FRANCE

Catherine Vautrin : « Le sujet-clé c'est l'employabilité »

Travail. Entretien avec Catherine Vautrin. La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités est en charge de la totalité des comptes sociaux du pays, qui représentent une dépense sur deux de l'Etat.

Depuis son bureau de la rue de Grenelle, la ministre du Travail, de la Santé et de la Solidarité pilote plusieurs réformes de fond, dont celle de l'assurance chômage. Entretien.

Petites Affiches Matot Braine : Dans son discours de politique générale, le Premier ministre a déclaré vouloir "désmicardiser la France". En tant que ministre du Travail, où en êtes-vous dans la poursuite de cet objectif ?

Catherine Vautrin : Notre sujet, c'est d'abord de mettre en avant l'émancipation par le travail. En d'autres termes, on veut reconnaître le travail. Depuis 2021, il y a eu 7 augmentations du SMIC, soit une augmentation globale de 13 %. Mais les salaires qui sont juste au-dessus n'ont pas suivi la même courbe.

Une partie de nos concitoyens considère que la situation est plus difficile parce qu'ils sont suffisamment à l'aise pour ne jamais bénéficier d'aucune aide, en revanche pas suffisamment pour ne pas compter.

Deux économistes, Antoine Bozio et Etienne Wasmer, ont été missionnés pour objectiver les problèmes et pour nous proposer des options. Ce rapport sera rendu fin juin et à partir de là, nous serons en capacité de faire des propositions. Notre cible, c'est la population qui est juste au-dessus du SMIC.

De nombreux chefs d'entreprise estiment que si on baissait les charges, on valoriserait mieux le travail.

Catherine Vautrin : J'ai lu la lettre du Medef adressée à tous les parlementaires, qui traitait davantage de l'assurance chômage et avec notamment un sujet de baisse de charges et un sujet de baisse de CVAE, mettant en avant une baisse de production de la France. Nous n'en sommes pas là.

Aujourd'hui, il n'y a pas de solution tranchée, donc je ne ferai aucune annonce sur le sujet à ce stade-là.

Il y a aussi une question qui a souvent été évoquée, c'est celle des branches qui sont encore en-dessous du SMIC...

Catherine Vautrin : Personne n'est payé sous le SMIC, mais l'augmentation du SMIC tasse l'échelle des salaires en créant un point d'accumulation au niveau du SMIC et offre peu de perspectives d'évolution aux salariés qui se trouvent en bas de la grille. Nous avons besoin de travailler sur le sujet, parce que,



Catherine Vautrin : « L'emploi des seniors, c'est un enjeu de compétitivité, mais c'est aussi un enjeu de fraternité vis-à-vis de nos concitoyens qui sont au chômage et qui veulent retravailler ».

dans certaines branches, les systèmes de classification n'ont pas été revus depuis très longtemps, alors qu'ils devraient l'être régulièrement. L'évolution des salaires ne se fait pas parce que les grilles n'ont pas évolué.

C'est pour favoriser la progression des salaires que nous travaillons.

On parle évidemment en ce moment d'un ralentissement de l'activité quand, dans le même temps, de nombreuses entreprises et secteurs d'activité cherchent de la main d'œuvre. Comment mettre fin à ce paradoxe ?

Catherine Vautrin : C'est tout notre sujet. Au moment où on se parle, il y a 350 000 emplois non pourvus dans les entreprises de plus de 10 salariés. Avec la mise en place de France Travail, nous allons chercher des bénéficiaires du RSA qui, pour nombre d'entre eux, n'ont pas travaillé depuis longtemps. Il s'agit de les rencontrer, de faire un point de situation en regardant tous les freins à l'emploi - ça peut être la garde d'enfant, le logement, le transport - puis on détermine avec eux

leur projet et les formations nécessaires. Il faut pouvoir tenir compte des aspirations exprimées.

Ces personnes peuvent ensuite être placées en immersion dans des entreprises partenaires, ce qui leur permet de retourner vers l'emploi tout en découvrant le métier qu'ils ont choisi. En parallèle, on développe les formations liées aux métiers en tension.

Quels sont les premiers résultats de cette expérimentation lancée en début d'année 2024 ?

Catherine Vautrin : Sur une première cohorte de 5 000 personnes, 40% étaient en emploi au bout de quelques mois. On voit donc que cela fonctionne de façon extrêmement intéressante, d'autant que cela permet vraiment d'aller chercher des gens qui étaient très loin de l'emploi. Nous avons débuté avec 18 départements et le mois dernier, nous avons décidé de l'étendre à 47 départements, soit un département sur deux dans l'Hexagone. Les premiers retours des personnes accompagnées sont positifs. L'approche globale de leur situation

et la meilleure coordination des personnes qui les accompagnent sont identifiés comme des facteurs clés.

Un sujet qui a un lien direct avec celui de l'assurance chômage qui est un autre de vos dossiers importants du moment...

Catherine Vautrin : Le maître-mot de l'assurance chômage c'est que plus la personne reste longtemps au chômage, plus elle perd son employabilité. Les DRH sont unanimes sur le sujet : on perd le savoir-être, on perd les compétences et c'est un énorme gâchis.

Donc l'acte 1, c'est de former pour préserver l'employabilité. C'est vraiment l'élément majeur.

Ça paraît simple. On se demande pourquoi personne n'y avait pensé plus tôt ?

Catherine Vautrin : On a vécu longtemps une période de chômage de masse. Ce n'est plus le cas. Je rappelle quand même que c'est cette majorité qui, depuis 2017, a ramené plus de 2 millions de personnes dans l'emploi.

Les enfants du baby-boom vont partir en retraite et on a donc absolument besoin d'organiser cette succession pour faire tourner nos entreprises. Quand on parle de réindustrialisation, on a de très beaux projets dans différents domaines, qui s'agisse de l'industrie pharmaceutique pour notre souveraineté, qu'il s'agisse du domaine automobile avec tout ce qui va se faire au Havre ou autres... ce sont des milliers d'emplois qui seront bientôt à pourvoir.

Dans ces perspectives, il faut absolument, qu'on ait de la main d'œuvre formée. Je l'ai vécu comme prési-

dente de la Communauté urbaine de Reims, la première question posée par les entreprises qui veulent s'installer sur un territoire c'est : quelle est la qualité du bassin d'emploi ?

Cette notion d'employabilité est vraiment majeure c'est cela qu'il faut réellement travailler aujourd'hui.

L'emploi des seniors est plus que jamais au cœur de l'attention avec la réforme des retraites et l'allongement du temps de travail...

Catherine Vautrin : L'emploi des seniors, c'est un enjeu de compétitivité, mais c'est aussi un enjeu de fraternité vis-à-vis de nos concitoyens qui sont au chômage et qui veulent retravailler. Ça n'est pas parce qu'on est en deuxième partie de carrière qu'on n'est pas employable. Tout le sujet, c'est comment on fait en sorte de maintenir les personnes dans l'emploi et comment on accompagne ceux qui ont perdu leur emploi à en retrouver un.

Et il y avait d'ailleurs, dans la réflexion des partenaires sociaux, quelque chose que je trouvais très intéressant, qui était un bilan à mi-carrière qui était un bilan que j'appelle à 360 degrés, qui avait comme particularité de pouvoir faire un point avec la personne. L'enjeu est de voir quelles sont à la fois l'usure personnelle et les aspirations du salarié, pour voir comment celui-ci pouvait se projeter sur les 20 dernières années. Parce que finalement, à 40-45 ans on est à mi-carrière.

La question, c'est : concrètement, comment je peux anticiper, quelles sont les opportunités ?

Suite en page 13



Suite de la page 12

J'ai rencontré des entreprises qui ont de vrais programmes extrêmement intéressants, comme L'Oréal, par exemple, qui a un important programme senior, avec de l'accompagnement des gens qui arrivent, avec des capacités de formation, des bilans de santé... La finalité c'est avoir le bon emploi tout au long de la vie, tout comme avoir la bonne santé tout au long de la vie. C'est très important de parvenir à articuler tous ces éléments.

Où en est-on dans les discussions des partenaires sociaux ?

Catherine Vautrin : La négociation paritaire sur le pacte de la vie au travail a échoué et je le regrette. À partir du moment où il n'y a pas d'accord, il y a deux sujets.

L'augmentation du taux d'emploi des seniors reste évidemment une priorité forte du Gouvernement, et nous allons continuer à y travailler en concertation, en nous inspirant des travaux des partenaires sociaux.

Sur l'assurance chômage, il faut avoir en tête que les règles actuelles d'indemnisation des demandeurs d'emploi s'arrêtent le 30 juin. Nous devons donc agir en responsabilité, et rapidement, pour organiser la suite. Nous prendrons donc un décret de carence.

L'objectif premier, je le rappelle, c'est le retour rapide des demandeurs d'emploi à l'emploi. Nous allons voir sur quels paramètres de l'indemnisation du chômage nous allons travailler pour favoriser ce retour.

Favoriser l'employabilité des seniors c'est aussi casser cette habitude de certaines entreprises de proposer des pré-retraites à partir d'un certain âge ?

Catherine Vautrin : C'est une vraie question et elle appelle celle de savoir comment on peut valoriser et transmettre les compétences. Avec le départ en retraite de la génération du baby-boom on ne peut pas se permettre de perdre ses compétences.

Il y a des programmes de compagnonnage avec des plus jeunes, qui doivent être menés, avec un enjeu aussi, celui de valoriser cette deuxième partie de carrière.

Je veux promouvoir ces bonnes pratiques.

C'est vrai qu'il y a aussi une

différence entre les entreprises, entre les grands groupes, et les petites entreprises, qui ne sont pas toujours équipées des moyens d'accompagnement ou de formation.

Catherine Vautrin : C'est aussi le rôle des branches. Je pense qu'il est important que les branches, les organisations patronales, puissent accompagner les PME, pour qu'il y ait une meilleure information du salarié. Les patrons de PME sont sur tous les fronts, mais leur première richesse, c'est leur personnel, leur équipe.

Ils s'en rendent d'autant plus compte quand un de leurs collaborateurs s'en va. Un des moyens d'anticiper c'est particulièrement de travailler à l'employabilité et à l'évolution du salarié. D'où l'importance de la formation, qui est un sujet majeur. Et la formation va être d'autant plus importante avec les défis qui arrivent, notamment celui qui est lié à l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle n'est pas une menace, elle peut être une très grande opportunité dès lors qu'elle est anticipée. L'arrivée de l'intelligence artificielle, c'est à-peu-près la même révolution qu'internet. Donc le sujet de la formation est absolument majeur.

Travail, santé, solidarité... Il existe des passerelles assez logiques entre les différents ministères dont vous avez la charge. Comment les articulez-vous ?

Catherine Vautrin : Il y a énormément de passerelles, et notamment, pour les carrières. C'est un sujet qui m'interpelle beaucoup,

« Nous avons deux morts par jour au travail, c'est inacceptable. C'est un sujet sur lequel j'ai donc l'intention de m'engager parce qu'il y a une nécessité de sensibiliser. »

parce qu'on voit que, dans le domaine de la santé comme dans le médico-social on a du mal à recruter. Avoir la capacité de faire des passerelles c'est donc, par exemple, proposer à une infirmière qui est



Catherine Vautrin : « L'objectif premier, je le rappelle, c'est le retour rapide des demandeurs d'emploi à l'emploi. Nous allons voir sur quels paramètres de l'indemnisation du chômage nous allons travailler pour favoriser ce retour. »

en milieu de carrière et qui commence à être fatiguée du rythme nuit et jour, par exemple, d'aller pourquoi pas travailler demain en tant qu'infirmière dans un lycée où l'approche est différente et où les contraintes sont différentes. C'est par exemple la puéricultrice qui souffre d'arthrose, qui a du mal à se baisser pour s'occuper des petits, qui, demain, peut-être l'assistante médicale d'un médecin libéral.

Je vais lancer prochainement une campagne sur le sujet des

ait une meilleure visibilité sur les évolutions des carrières.

La santé au travail est également un sujet dont vous avez déjà annoncé vouloir vous saisir de manière très sérieuse...

Catherine Vautrin : Oui, c'est un gros sujet. C'est d'ailleurs tellement important que je fais un lien sur les accidents du travail. Nous avons deux morts par jour au travail, c'est inacceptable. C'est un sujet sur lequel j'ai donc l'intention de m'en-

pagner les entreprises, et notamment les petites entreprises, parce que nous devons progresser.

Il y a de plus en plus de prise de conscience des entreprises, mais il y a vraiment une culture de conseil à mettre en place en France. Il faut qu'on aille plus loin, de façon à faire de la prévention. La santé au travail, c'est bien évidemment toute la prévention en matière d'ergonomie, pour éviter les troubles liés aux gestes répétitifs. Encore une fois c'est un sujet absolument majeur car il permet de préserver l'employabilité des équipes. À ce titre, dans le cadre de la réforme des retraites, un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle, doté de 1 Md€ sur le quinquennat a été créé. Il vise justement à financer des actions de prévention des risques professionnels liés à des facteurs ergonomiques tels que les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les manutentions manuelles de charges. Tout l'enjeu de l'année 2024 sera de faire en sorte que les branches professionnelles s'approprient ce nouvel outil.

PROPOS RECUEILLIS PAR
BENJAMIN BUSSON

Opinions

PAR LE MEDEF ET LA CPME

Le Medef et la CPME ne participeront pas à une négociation ayant pour objet la mise en place d'un CETU obligatoire

Le 15 avril 2024

La négociation interprofessionnelle au titre de l'article L1 du code du travail sur « l'emploi des seniors, les transitions et reconversions professionnelles, la prévention de l'usure professionnelle et le Compte Epargne Temps Universel (CETU) » n'a pas abouti.

Au cours des 3 mois et demi de discussions entre partenaires sociaux, tous les sujets ont pu être abordés et travaillés. Le Medef et la CPME regrettent qu'aucun compromis n'ait pu être trouvé malgré les nombreuses propositions et avancées sociales intégrées dans l'ultime proposition d'accord proposé par les 3 organisations professionnelles (Medef, CPME et U2P) aux organisations syndicales dans la nuit de mardi à mercredi dernier, au terme d'une séance marathon de 48 heures. Ce texte avait pour objectif principal d'augmenter le taux d'emploi des actifs et de créer les conditions optimales d'un allongement de la vie professionnelle, en veillant à la qualité de la construction des parcours et à la prise en compte des situations particulières conduisant à des phénomènes d'usure professionnelle : CDI spécifique pour les demandeurs d'emploi seniors, négociations dans les branches et les entreprises de plus de 300 salariés sur l'emploi des seniors, aménagement facilité du temps de travail en fin de carrière, ouverture du contrat de professionnalisa-

tion à l'ensemble des salariés, amélioration des dispositifs de transitions/reconversions notamment dans les entreprises de moins de 300 salariés, etc.

Ces propositions n'ont, semble-t-il, pas convaincu les organisations syndicales, pour lesquelles l'enjeu était avant tout de faire de cette négociation l'acte II de la réforme des retraites. C'est un échec collectif et un mauvais coup porté au dialogue social interprofessionnel auquel nous restons fondamentalement attachés.

Force Ouvrière a pris officiellement position et ne signera pas la proposition patronale d'accord national interprofessionnel. Les autres organisations syndicales devraient se positionner cette semaine.

De fait la négociation est donc terminée. Dès lors, il est inconcevable que les discussions se poursuivent sur l'ensemble des sujets déjà traités, y compris sur les reconversions professionnelles : cette initiative de l'U2P, qui a pourtant validé la dernière version du texte transmise aux organisations syndicales, ne peut qu'être qualifiée de déloyale, notamment au regard de l'ANI paritarisme du 14 avril 2022.

S'agissant de la mise en place d'un CETU universel, le Medef et la CPME ont affirmé dès le départ, et sans aucune ambiguïté, leur opposition à la volonté du gouvernement de mettre en place un CETU « obligatoire, opposable et portable », applicable à toutes

les entreprises. Son application poserait de trop grandes difficultés notamment aux plus petites entreprises.

Alors que l'U2P, de manière pour le moins surprenante au regard des difficultés que cela pourrait poser aux artisans et aux TPE, considère désormais « que ce dispositif contribuera à accroître l'attractivité des TPE auprès des salariés », le Medef et la CPME réitèrent leur opposition à la mise en place d'un CETU obligatoire et généralisé, nouvelle contrainte pour les entreprises, y compris les plus petites d'entre elles.

(...)

Plusieurs organisations syndicales ont-elles-mêmes reconnu les risques de ce dispositif : il est d'ailleurs à souligner que le CETU ne faisait pas partie des 10 revendications communes portées par les organisations syndicales dans le cadre de la négociation.

Nous restons fidèles à la ligne pragmatique qui a été la nôtre tout au long de la négociation, avec pour seuls objectifs la compétitivité des entreprises et l'emploi. Nous n'entendons pas participer à une discussion visant explicitement à instaurer une nouvelle obligation pesant sur les entreprises. Chaque entrepreneur doit rester libre d'instaurer ou non un CETU.

Pour toutes ces raisons, le Medef et la CPME n'entendent pas participer à cette « négociation ».



Egalité à géométrie variable

Les gouvernements passent et les réformes de façade se succèdent. Malgré les effets d'annonce d'un côté et les mouvements sociaux de circonstances de l'autre, l'égalité de traitement des Français face au régime des retraites ne reste qu'une illusion. Et la semaine passée nous en a encore offert un double pathétique exemple. Pendant que les contrôleurs aériens faisaient pression sur leur ministère à coups de préavis de grève pour éviter toute remise en cause de leur activité (lire en fait une modernisation en lien avec son époque pour mettre fin à des pratiques aussi obsolètes que coûteuses pour le contribuable), les cheminots obtenaient quant à eux un aménagement de la réforme des retraites, pudiquement intitulé « accord sur les fins de carrières ». En d'autres termes, une remise en cause pure et simple de la réforme gouvernementale qui exigeait de tous les Français un effort destiné à sauver le système des retraites.

Il est désormais évident que lorsqu'on évoque « tous » les Français aujourd'hui, on peut littéralement en exclure certaines catégories socio-professionnelles et corporations qui, tour à tour, prennent la liberté de « négocier » en direct avec l'Etat pour obtenir des régimes dérogatoires, avec l'aval compréhensif des syndicats, jamais à court d'une contradiction. Des pratiques sur fond de chantage à la grève et de paralysie du pays qui ne devraient plus avoir cours en 2024 mais qui restent d'une triste actualité. Une fracture sociale qui ne dit pas son nom et qui n'est encore une fois pas suffisamment prise au sérieux malgré le ras-le-bol et l'indignation suscités chez les près de 20 millions de salariés du privé... qui représentent autant de bulletins de vote. Mais l'a-t-on seulement compris ?

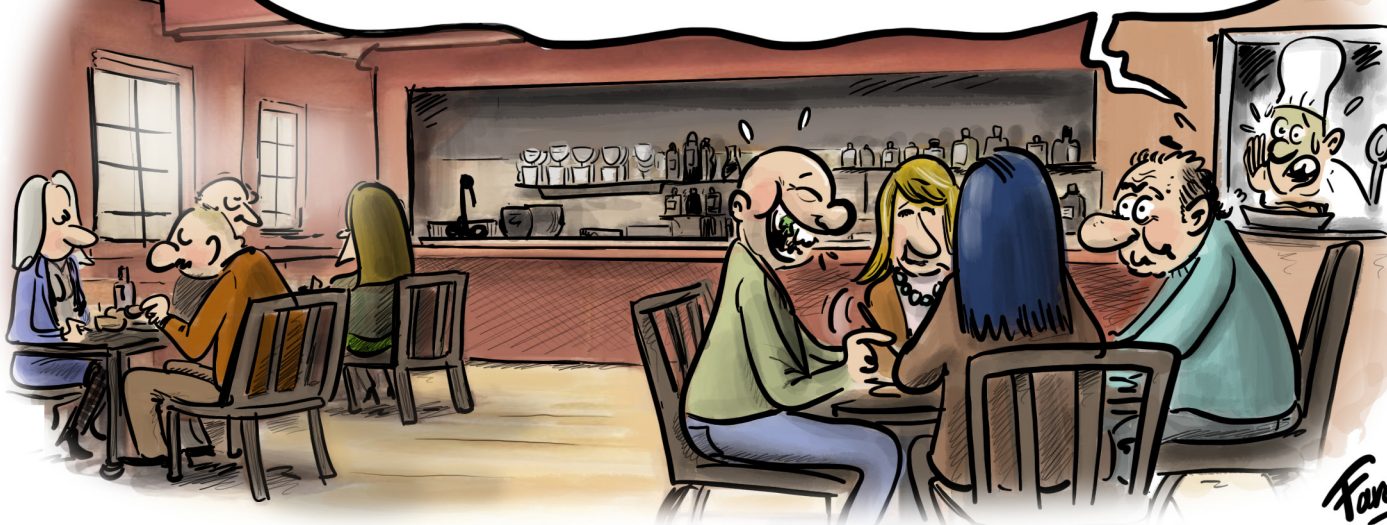
BENJAMIN BUSSON

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@legalnet.org

le regard de Faro.

EMPLOI : 2.782.000 POSTES SONT À POURVOIR SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANÇAIS.

LE "ROTI DE VEAU" EST PRIÉ DE VENIR CHERCHER SON PLAT. AVANT DE PARTIR JE DEMANDERAI À TOUT LE MONDE DE DÉBARRASSER SA TABLE ET PASSER UN COUP DE CHIFFON.

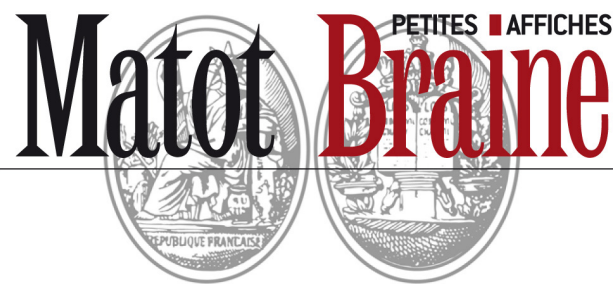


TRANSACTIONS VITACEAE
M&A et Transactions viticoles

TRANSACTIONS VITICOLES
Achat de vignes louées, vignes libres et domaines
SOLUTIONS DE PORTAGE DE VIGNES

03 26 09 35 85
contact@vitaceae-transactions.fr
www.vitaceae-transactions.fr

Carte professionnelle n° CPI 5102/2016/000014/113 délivrée par la CCI Marne Ardennes
RCP n°163814620001 00 - RCS REIMS 823 282 637



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.matot-braine.fr des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.matot-braine.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Offres de reprise



SELARL V&V
Maître Stéphane VERMUE
Administrateur Judiciaire Associé

RECHERCHE PARTENAIRES/ REPRENEURS

LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Implantation : ARDENNES (08) et AULNAY SOUS BOIS (93)
Chiffre d'affaires au 31/03/2023 : 1.922 K€ HT
Personnel : 17

COMMENTAIRES :

Cette société, qui est propriétaire de son parc de véhicules et de son siège social, exploite une activité de fret de marchandises au moyen de véhicules poids lourds.

Elle dispose de deux sites d'exploitation en location situés à AUVILLERS LES FORGES (08) et à AULNAY SOUS BOIS (93)

Date du redressement judiciaire : 14 mars 2024

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au :

Mercredi 15 mai 2024 à 11 heures

CONTACT : Maître Stéphane VERMUE, 4 Rue Thiers - 51100 REIMS - Tel : 03.23.05.64.44 - e-mail : reims@reajir.fr

M2404739

**UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT**



L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777
Société du groupe ForumEco
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99
Site internet : www.matot-braine.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 1025 I 87408

APPEL D'OFFRES DE REPRISE D'ENTREPRISE

BOULANGERIE PATISSERIE

Liquidation judiciaire du 9 avril 2024

Activité concernée : Fonds de commerce de boulangerie - pâtisserie à 25 kms de REIMS
Avec tournées dans 10 villages environ
Fonds de commerce acquis le 2 octobre 2020 au prix de 185.000 € pour un CA HT de 223.772 € réalisé durant la période du 01/10/2019 au 31/08/2020
CA HT Comptes établis au 30/09/2023 : 267.580 €
CA HT Comptes établis au 30/09/2022 : 273.357 €
CA HT Comptes établis au 30/09/2021 : 260.106 €
Effectif : 1 salariée en CDI et 1 apprenti
Siège social : JONCHERY SUR VESLE

Les informations sont disponibles auprès de Me Isabelle TIRMANT après régularisation d'un engagement de confidentialité.

Les offres devront :

- être écrites et chiffrées, accompagnées d'une attestation bancaire de financement ou de disposition des fonds, ainsi que des pièces justifiant de l'identité des acquéreurs, comme prévu à l'article L.642 - 2 du Code de commerce, et pourront porter sur tout ou partie des actifs ;
- être complétées d'une attestation d'indépendance telle que prévue aux articles L.642 - 3 et R.642 - 1 du Code de commerce ;
- être adressées au Mandataire Judiciaire visé en tête de la présente publication au plus tard le :

13 mai 2024 à 17h00

34 rue des Moulins - 51100 REIMS
Contact e - mail : isabelle.tirmant@orange.fr

M2404758

Avis d'attribution



SA HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement

Réhabilitation des bâtiments 24,25, 26 et 34 de la citadelle de Langres, Rue Régis Clère - pour la création de 28 logements, la création d'une salle des associations et d'un local commercial

Avis d'attribution

Marché de travaux

Procédure adaptée, suivant le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SAHLM MON LOGIS - Groupe Action Logement, au capital de 28.958.688,45 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTES SAVINES. Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.

OBJET DU MARCHÉ : La présente consultation concerne les travaux suivants : LANGRES - GR 2033. Réhabilitation de bâtiments et création de 28 logements, création d'une salle des associations et d'un local commercial. Les travaux se situent à l'adresse suivante : Rue Régis Clère - LANGRES.

TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : 1. Exécution.
CRITÈRE D'ATTRIBUTION RETENUE : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération énoncés dans le règlement de consultation.

DATE D'ATTRIBUTION : 22/03/2024.

LOTS - RESULTATS

- N° du lot : Libellé du lot - Entreprises proposées - Commune (Dpt) - Offre base + Variantes proposées HT
- LOT 1 : Démolition - Désamiantage - SARL MAGNIER - SAINTS GEOSMES (52200) - 256.696,00
 - LOT 2 : VRD - EUROVIA - CHAUMONT (52901) - 409.463,99
 - LOT 3 : Gros oeuvre - SARL STYL RENOV - LE MONT SAUGEONNAIS (52190) - 800.000,00
 - LOT 4 : Charpente bois - GALLISSOT SARL - NEUILLY L'EVEQUE (52360) - 86.000,00
 - LOT 5 : Couverture tuile - GALLISSOT SARL - NEUILLY L'EVEQUE (52360) - 132.727,00
 - LOT 6 : Métallerie - Menuiserie aluminium - SARL MIROITERIE DU FOULTOT - CHAUMONT (52000) - 106.269,20
 - LOT 7 : Menuiserie extérieure bois - SARL Menuiserie PETIT - DOMMARIEN (52190) - 418.755,00
 - LOT 8 : Menuiserie intérieure - SARL AUDINOT JIM - CHAMOUILLEY (52410) - 129.712,33
 - LOT 9 : Plâtrerie faux plafonds - SARL DESSA CONSTRUCTION - NEUFCHATEAU (88300) - 369.917,10
 - LOT 10 : Carrelage - SARL JOFFROY - VILLIERS SUR SUIZE (52210) - 121.948,09
 - LOT 11 : Peinture - ENTREPRISE RENARD - SARL CHAUMONT (52000) - 280.637,76
 - LOT 12 : Sols PVC - #N/A
 - LOT 13 : Electricité - Courants forts et faibles - SNEF - MARSEILLE (13015) - 314.576,37
 - LOT 14 : Chauffage ventilation plomberie - SARL CENTRALE DEPANNAGE - LANGRES (52200) - 420.464,00
 - LOT 15 : Clôtures espaces verts - SARL MARTEL - CHAUMONT (52902) - 34.330,45

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 23/04/2024.

Le directeur général, Serge LAURENT.

M2404914

www.mon-logis.fr

[monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

Adjudication



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

08400 VOUZIERES - 81 RUE GAMBETTA

LE 02/05/2024 A 9H30

A la requête de Me Bruno RAULET, Mandataire Judiciaire à REIMS, LJS EURL ARNAUD LALLEMENT
Il sera procédé à la vente par la SELARL ANGLE DROIT ARDENNES, Commissaires de Justice Associés à SEDAN en un ou plusieurs lots du matériel de couvreur.
Payable au comptant - frais en sus 14,28% TTC
Pour plus de renseignements : TEL. 03.24.29.05.79 ou ardennes@angledroit.net
M2404781

Procédures adaptées

TROYES AUBE HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

1-IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR



OPH - HUMAIN ET RESPONSABLE
47 Rue Louis Ulbach - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.17.17

Email : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr
Profil acheteur : http://www.marches-publics.info
Numéro Siret : 341 498 061 000 17

Groupement de commandes : Non
1 - COMMUNICATION :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info
L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier. Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation (identifiant interne de la consultation) : 2024 - 01 - 0066
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : Angélique GENDRE, service des marchés - Tél : 03.25.71.17.17 - E - mail : marches - oph - siaba@troyes - aube - habitat.fr
2 - PROCEDURE :
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte (Article R2123 - 1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)
La consultation fait suite à une procédure initiale partiellement déclarée sans suite.
Conditions de participation (Justifications et pièces à produire par les candidats) :
Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141 - 1 à L.2141 - 5, R.2143 - 3, R.2143 - 6 à R.2143 - 9 du code de la commande publique ;
Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
Le cas échéant, copie du/des certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établi(s) par des organismes indépendants ;
Liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années ;
A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires - marches - publics).
En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci - avant doit être fourni par tous les membres du groupement.
(Se reporter au règlement de la consultation pour plus de précisions)
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : Lundi 27 mai 2024 à 17h00
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Les variantes libres ne sont pas autorisées
Critères utilisés lors de l'attribution du marché :
- Critères de sélection des candidatures :
1. Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats
- Critères de jugement des offres :
1. Prix des travaux (60 %)
2. La valeur technique de l'offre (40 %)
3 - IDENTIFICATION DU MARCHÉ :
Intitulé du marché : Travaux de transformation d'un site usinier, d'aménagement et de construction de 31 logements 23 rue Charles Dutreix à Troyes (10000) - Lot n°7 - Métallerie
Code CPV principal : 45340000 - 2 : Travaux d'installation de clôtures, de garde - corps et de dispositifs de sécurité
Type de marché : travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Troyes (10000)
Durée du marché :
Délai d'exécution des travaux : 9 semaines dont préparation de chantier (4 semaines)
L'exécution des travaux devra s'inscrire dans le cadre du planning général de l'opération (14 lots)
La consultation ne comporte pas de tranches.
4 - LOTS : Le marché n'est pas alloté.
5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :
Visite obligatoire : NON
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : NON
Le présent avis implique un marché public.
Délai de validité des offres : 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités principales de financement : Subvention État, prêts aidés et fonds propres
Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.
Paiement à 30 jours maxi.
Prix global et forfaitaire assorti d'une clause de révision des prix.
Avance : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191 - 3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10% mentionnés à l'article R. 2191 - 7 du même code.
Sûreté financière : Il est prévu, à la charge du titulaire, une retenue de garantie à hauteur de 5 % du montant du marché dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191 - 32 à R. 2191 - 35 du code de la commande publique
Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/04/2024
M2404922



Ville de SÉZANNE (51)

Hôtel de Ville - BP 88 - 51122 SÉZANNE

Avis d'appel public à la concurrence

Services

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Ville de Sézanne (51)
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 21510498500019
Code postal / Ville : 51120 Sézanne
Groupement de commandes : non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non
Nom du contact : Monsieur Régis Van Herreweghe - Tél : +33 326807600 - Mail : r.vanherreweghe@ville-sezanne.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Règlement de consultation
Capacité économique et financière : Règlement de consultation
Capacités techniques et professionnelles : Règlement de consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 27 mai 2024 - 12 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : non
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC - QUARTIER SAINT PIERRE
Type de marché : Services
Description succincte du marché : MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC - QUARTIER SAINT PIERRE
Lieu principal d'exécution : SÉZANNE
LA consultation comporte des tranches : non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
Marché alloté : non
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non
Date d'envoi du présent avis : 22 avril 2024
M2404832



ESPACE HABITAT

Avis de consultation

1. MAITRISE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT S.A. H.L.M., 7 avenue Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex.
2. PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée - consultation ouverte.
3. OBJET DU MARCHÉ : Rénovation de 113 logements, 1 à 13 rue du Grand Rulot - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES.
4. NATURE DES LOTS :
- Lot n° 1: DEMOLITION / MACONNERIE ;
- Lot n° 2: SERRURERIE ;
- Lot n° 3: MENUISERIES EXTERIEURES / FERMETURES ;
- Lot n° 4: CHAUFFAGE / VMC ;
- Lot n° 5: ITE / PEINTURES EXTERIEURES ET INTERIEURES ;
- Lot n° 6: COUVERTURE / ZINGUERIE.
5. DÉLAIS D'EXÉCUTION : Le délai global est fixé à 14.5 mois dont 1 mois de préparation.
6. MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER : Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS. Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.
7. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Les candidats devront déposer leur offre sur le site www.espacehabitat.fr , rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS avant le mardi 28 mai 2024 à 11h30.
8. Le Règlement de Consultation, joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.
9. Délai de validité des offres : voir Règlement de Consultation.
10. Renseignements complémentaires : Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions à partir du profil d'acheteur d'ESPACE HABITAT : www.espacehabitat.fr , rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.
11. DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION : le 23 avril 2024.
M2404905

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR VOS ANNONCES ?

03.26.40.21.31

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

ASA D'OEUILLY (51)

Avis d'appel public à la concurrence

Procédure adaptée (application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique)

I. OBJET DU MARCHÉ : Travaux d'aménagement hydraulique du vignoble
 II. LIEU D'EXECUTION : Coteau de la commune d'OEUILLY (51).
 III. DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION : 4 mois.
 IV. DEMARRAGE PREVISIONNEL DES TRAVAUX : 2nd semestre 2024.
 V. DECOMPOSITION EN LOT ET EN TRANCHE : pas d'allotissement.
 1 tranche ferme : 3 chemins, du Gros Saule, des Grandes Pièces, du Fond Berian
 Tranche optionnelle n°1 : chemin des Fontaines
 Tranche optionnelle n°2 : chemin des Brieux
 VI. CONSISTANCE DES PRESTATIONS : (ordre de grandeur des travaux)
 Réalisation de chemins en pavés alvéolaires en béton sur structure drainante
 - Tranche ferme : environ 1400 ml
 - Tranches optionnelles : 640 ml
 VII. LIEU OU L'ON PEUT DEMANDER LE DOSSIER DE CONSULTATION : Il ne sera pas remis de dossier papier.
 Le dossier peut être téléchargé gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr
 VIII. DATE LIMITE ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent impérativement parvenir pour le 23 mai 2024 à 12h00.
 Les candidats transmettront leur offre par voie dématérialisée à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr
 Les modalités et conditions de remise des offres sont fixées au règlement de consultation.
 IX. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de choix énoncés ci - après suivant la pondération indiquée :
 - Prix (40 %)
 - Valeur technique de l'offre (60 %).
 X. RENSEIGNEMENTS :
 Les renseignements d'ordre administratif et technique pourront être obtenus auprès du maître d'œuvre : CEREG Pays de Champagne 2, rue Jules Méline - 51430 Bezannes - Tél : 06.09.71.61.88 - M. Benoît ANDRIEUX - E - mail : b.andrieux@cereg.com
 XI. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : le 24/04/2024.

Le Président.

M2405012

COMMUNE DE CORMICY

Avis d'appel public à la concurrence

Travaux de Requalification du mail à CORMICY (51)

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR : COMMUNE DE CORMICY - Place d'Armes - 51220 CORMICY.
 2. OBJET DU MARCHÉ : Travaux de Requalification du Mail de CORMICY.
 3. LIEUX D'EXECUTION : rue des remparts du Nord et carrefour Rue pierre Thomois / rue des remparts à Cormicy (51).
 4. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :
 Création d'une sente en stabilisé : 330 ml env.
 Création de trottoir et entrée charretières en enrobé : 300 m² env.
 Linéaire de bordure béton et pavé : 2.170 ml env.
 Zones de Plantations : 1.500 m² env.
 Plantation d'arbres : 32 u env.
 Mobiliers urbains : 6 u env.
 Calendrier du marché : début des travaux VRD : juin 2024 / Espaces Verts : Septembre 2024.
 DELAI MAXIMUM : 5 mois.
 VARIANTES : Acceptées sous réserve de présenter une offre de base.
 5. PRESTATIONS DIVISÉES EN lots : LOT n°1 : vrd, lot n°2 : aménagement paysager & espaces verts.
 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.
 7. TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.
 8. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Le 14 mai 2024 à 17h00.
 9. DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : <https://matot-braine.fr/>
 10. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :
 LOT (N°1) VRD : TERRA Géomètres Experts - Parc d'Affaire Reims Champigny - Bâtiment C - 51370 CHAMPIGNY - ADRESSE Postale : CS 110010 - 51886 REIMS Cedex - Tél : 03.26.86.70.60 - Email : rachel.rolland@terra.fr - représenté par M^{me} ROLLAND
 LOT (N°2) AMENAGEMENT PAYSAGER & ESPACES VERTS : Atelier NYMPH - 32 rue de Alouettes 33370 ARTIGUES - PRES - BORDEAUX - Tél : 06.19.46.54.88 - Email : ateliernymph@gmail.com représenté par M. LECLERCQ
 11. MODALITÉS DE RETRAIT DES DOSSIERS : par voie informatique sur www.marches-securises.fr
 12. Adresse À LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES : par voie informatique sur www.marches-securises.fr
 M2404816

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS

Avis d'appel public à la concurrence

Marché à procédure adaptée Articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS, Madame le Maire, Catherine FONTANESI, Mairie de SAINT MARTIN D'ABLOIS, 1 Place du Général de Gaulle - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS. Tél : 03.26.59.95.00 - Télécopieur : 03.26.51.95.53 - Courriel : mairiestmartindablois@wanadoo.fr
 Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.xmarches.fr>
 OBJET DU MARCHÉ : 2024 - 925 - 01 Marché de conception - réalisation relatif à la création de deux pistes de pumtrack sur la commune de SAINT MARTIN D'ABLOIS.
 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :
 1) La présente consultation est une procédure adaptée passée en application des articles L.2123 - 1 et R.2123 - 1 1° du Code de la commande publique. Il est fait application des articles L 2171?2 et R 2171?1 du Code de la commande publique pour la conception - réalisation d'un pumtrack ;
 2) Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres ;
 3) Les variantes ne sont pas autorisées.
 4) Le présent marché comprend les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :
 - PSE n°1 : Dalles de soubassement béton de hauteur 25cm ;
 - PSE n°2 : Fourniture et pose de supports à vélos (2 supports 5 places) ;
 - PSE n°3 : Fourniture et pose de 4 bancs en matériaux recyclés (plastique).
 Les prestations supplémentaires éventuelles doivent impérativement être chiffrées. Dans le cas contraire, l'offre sera jugée irrégulière.
 CRITÈRES DE SÉLECTION : Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci - dessous et pondérés de la manière suivante :
 Libellé - %
 1 - Valeur technique : 60
 2 - Prix : 40
 DATE LIMITE :
 DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : le mardi 21 mai 2024 jusque 12h00.
 DATE D'ENVOI DE L'AVIS À L'ORGANISME DE PUBLICATION : Le 21/04/2024.
 M2404810



MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT

Construction de 15 logements, 9 rue de la Chapelle au Be 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Avis d'appel public à la concurrence rectificatif 2

Marché de travaux

Procédure adaptée, suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1. NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 28.958.688,45 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.
 Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
 2. MODE DE PASSATION : marché de travaux passé selon une procédure adaptée suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.
 3. OBJET DU MARCHÉ :
 La présente consultation concerne les travaux suivants :
 SAINT ANDRE LES VERGERS - 1039
 Construction de 15 logements - 9 rue de la Chapelle au Bé
 Type de marché de travaux : 1/Exécution
 Les prestations ci - avant font l'objet de 14 LOTS définis ci - après :
 - Lot n°01 : VRD ;
 - Lot n°02 : ESPACES VERTS ;
 - Lot n°03 : TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - ENDUITS EXTERIEURS ;
 - Lot n°04 : CHARPENTE BOIS ;
 - Lot n°05 : ETANCHEITE - BAC ACIER ;
 - Lot n°06 : MENUISERIE EXTERIEURE SERRURERIE ;
 - Lot n°07 : MENUISERIE EXTERIEURE PVC ;
 - Lot n°08 : MENUISERIE INTERIEURE ;
 - Lot n°09 : ISOLATION - DOUBLAGE - CLOISONS - FAUX PLAFONDS ;
 - Lot n°10 : CARRELAGE - FAIENCE ;
 - Lot n°11 : SOLS SOUPLES ;
 - Lot n°12 : PEINTURE ;
 - Lot n°13 : PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE GAZ - VENTILATION ;
 - Lot n°14 : ELECTRICITE.
 4. DELAI D'EXECUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 16 mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux. La date de commencement des travaux est prévue en juin 2024.
 5. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr.
 6. MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera sur la plateforme www.marches-securises.fr.
 7. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Lundi 13 mai 2024 à 12h00.
 8. JUSTIFICATIFS ET PIÈCES À FOURNIR : Se reporter au règlement de la consultation.
 9. DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours.
 10. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.
 11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
 - Renseignements administratifs : au Service Marchés de Mon logis, 44 Avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE - Nassima BENNACER - 03.25.810.810 - nbenbacher@mon-logis.fr ;
 - Renseignements techniques : Au Service DDP, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE - Monsieur Tarek BOUKEDJAR - 06.27.83.41.83 - tboukedjar@mon-logis.fr.
 12. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 24/04/2024.

Le Directeur General : Serge LAURENT.

M2404979

www.mon-logis.fr

monlogisimmobilier



Envoyer vos annonces par e-mail,
pensez à l'environnement...

Ventes aux enchères judiciaires mobilières



MAITRE ANTOINE PETIT
 Commissaire Priseur
 Judiciaire et Habilité
 28 avenue Foch - 51200 EPERNAY
 Tél. : 03.26.55.23.44 - 03.26.32.20.94
 Courriel : contact@encheres-champagne.fr
 Site internet : <http://www.interencheres.com/51004>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Vente aux enchères publiques à l'Hôtel des Ventes et en live Interenchères

Jeudi 25 avril 2024 à 14h

HOTEL DES VENTES - 28 avenue Foch - 51200 EPERNAY
Après LJ diverses et réalisation de leasing

MATÉRIEL DE VIGNE ET DE BATIMENT

Prétailluse STIHL - Tronçonneuse et débroussailluse HUSQVARNA
 Equipement de sol pour chenillard - Armoires phytosanitaires - Ustensiles divers
 Echafaudage COMABI - ALTRAD
 Machine à projeter LANCY de 2013
 Petit matériel électro-portatif - Ordinateurs

VEHICULES

Remorque à 2 essieux LIDER de 2021
 4X4 TOYOTA HILUX - 2,8 l - de juin 2021 - 75.885 km au compteur (frais volontaire)
 Ctte FORD TRANSIT L2H2 de décembre 2014 - 154.230 km au compteur

Expositions sur 2 lieux le jeudi 25 avril 2024 9h30 à 11h
 Visite pour le master - échafaudage - machine à projeter sur place
 51400 SEPT - SAULX - ZAC DE CHAMPAGNY - Sté PAM RAVALEMENT
 Visite pour le 4x4 - remorque - outillage de vigne et de bâtiment - ordinateurs et divers
 51200 EPERNAY - HOTEL DES VENTES - 28 avenue Foch

Enlèvement après complet paiement et sur rendez-vous

Liste complète sur www.interencheres.com/51004
 Paiement comptant - Judiciaire : Frais en sus 14,28 % - Frais de live 1,2 % - TVA récupérable
 Volontaire (4x4 TOYOTA HILUX) : Frais en sus 22 % - Frais de live 3,6 % - TVA récupérable

M2404363

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

CONSTITUTION

DE SOCIETE



57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

Louflo Distribution

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
23 bis place de la République
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SPP en date du 22/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : Louflo Distribution.

SIÈGE SOCIAL : 23 bis place de la République - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

OBJET SOCIAL : Vente de lingerie de jour, de lingerie de nuit, balnéaire, articles chaussants, corseterie et tous accessoires s'y rapportant.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €.
GÉRANCE : Floriana CARDOSO, 1 rue André Hubert - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La gérance.

M2312582



SARL DE FAMILLE IMMERSIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19/04/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SARL DE FAMILLE IMMERSIO

Objet social : la location meublée de biens immobiliers

Siège social : 6 RUE DE LA SOUS-PREFECTURE, 51170 SARCY

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Gérance : M. JOBART Vincent Abel 6 RUE DE LA SOUS-PREFECTURE 51170 SARCY

gérant

M2404772

LE REFUGE DU BOUCHER

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 19/04/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LE REFUGE DU BOUCHER

Objet social : -Boucherie, charcuterie, traiteur.-Location de salle de fêtes, location de gîte, appartement,

Siège social : 2 rue Victor Hugo, 51350 CORMONTREUIL

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Gérance : M. FOUILLET Claude 76 Boulevard Wilson 51100 REIMS

M2404779

SCI DION MONTEILLET

Avis rectificatif

Suite à l'annonce n° M2404606 paru le 17 avril 2024 il convient de lire :

Les gérants de la société sont : Monsieur JOHAN MONTEILLET et Madame ELISE DION demeurant 53 Rue du Grand Parc - 51300 VITRY LE FRANCOIS.

Pour avis : Le notaire.

M2404807

EASYLOC

Aux termes d'un ASSP en date du 11/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : EASYLOC.

OBJET SOCIAL : Location saisonnière en meublé de tourisme.

SIÈGE SOCIAL : 55 rue Coquebert - 51100 REIMS.

CAPITAL : 50 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. REIMS.

PRÉSIDENT : Monsieur BARANDE Alex, demeurant 55 rue Coquebert - 51100 REIMS.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Présence de l'associé unique et décision à la majorité absolue.

BARANDE Alex

M2404702



www.groupechd.fr

INSTANT COIFFURE BY FLORINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros

Siège social :

36 rue Franklin Roosevelt
51220 CORMICY

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date à REIMS (51) du 08/04/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : INSTANT COIFFURE BY FLORINE.

SIÈGE SOCIAL : 36 rue Franklin Roosevelt - 51220 CORMICY.

OBJET SOCIAL : Coiffure hommes, femmes, enfants ; Vente de produits capillaires, de bijoux, accessoires, maroquinerie, vêtements ; Soustraitance.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GÉRANCE : M^{me} Florine DUCAS, demeurant 76 bis rue Louis Pasteur - 51100 REIMS, assure la gérance.

Immatriculation de la société au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

La Gérance

M2404792



LOREM AVOCATS

DELANS AVOCAT

59, Boulevard du Général Leclerc
51100 - REIMS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2024 à REIMS, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice Libéral à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Dénomination sociale : DELANS AVOCAT

Siège social : 59, Boulevard du Général Leclerc à REIMS (51100)

Objet social : L'exercice de la profession d'avocat

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 75 000 € décomposés comme suit :

- Apport en nature d'un fonds libéral d'exercice de la profession d'avocat exploité 59 boulevard du général leclerc à REIMS sous le numéro SIREN 815 302 922 : 74 900 €

- Apport en numéraire : 100 €

Gérance : Monsieur Amal DELANS, demeurant, 126, rue du Mont d'Arène à REIMS (51100)

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS

M2404800



AVOCATS ASSOCIES

SCI LE PUISARD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/04/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LE PUISARD

Objet social : La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers dont la Société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; L'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la Société, au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

Siège social : 4 bis, rue de France, 51490 EPOYE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Co-gérance : M. MALLET Anthony 4 bis, rue de France 51490 EPOYE et M. FALVY Jordan 13, rue du Capitaine Alfred Dreyfus 51100 REIMS

M2404801

E.A.T

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 18/04/2024, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : E.A.T

Objet social : La Société a pour objet notamment, en France et à l'étranger, toutes prestations de transport de marchandises à titre onéreux, pour le compte d'autrui, au moyen de véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de plus de 3,5 tonnes ; de transport public routiers de marchandises de tout tonnage, transports, entreposage et services auxiliaires des transports messagerie, en France et dans tous pays.

Siège social : 9 Boulevard Docteur Henri Henrot, 51100 REIMS

Capital : 9 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Gérance : M. EL ALAOUI Abderrafie 9 Boulevard Docteur Henri Henrot 51100 REIMS

Abderrafie El Alaoui, Gérant

M2404809

REPENSER LA VILLE

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 11/04/2024, il a été constituée la SAS suivante :

OBJET : Effectuer toutes opérations nécessaires afin de réaliser des projets de reconversion de zones commerciales péri-urbaines, notamment par l'acquisition de fonciers, la gestion des actifs commerciaux pendant la phase de conception du projet urbain, la démolition, la dépollution, le remembrement, l'aménagement et la revente de fonciers réaménagés.

DÉNOMINATION : REPENSER LA VILLE.

SIÈGE : Parc d'Affaires TGV Reims -Bezannes -1, rue René Cassin à BEZANNES (51430).

CAPITAL : 600.000 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : FREY AMENAGEMENT ET PROMOTION SAS, sise Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes -1, rue René Cassin à BEZANNES (51430), immatriculée sous le numéro 500 202 049 RCS REIMS.

COMMISSAIRE AUX COMPTES : FCN SA, sise 160, rue Louis Victor de Broglie à BEZANNES (51430), immatriculée sous le numéro 337 080 089 RCS REIMS.

Immatriculation sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis.

M2404837



18 rue de l'Arquebuse
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI Réthive

4 Rue Gramme
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Nathalie JACQUET-MAZARGUIL, notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, 18, rue de l'Arquebuse, le 19 avril 2024, a été constituée une société civile immobilière :

Dénommée : SCI Réthive

La société a pour objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, etc

Siège social: CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000), 4 rue Gramme .

Durée de 99 années à compter de son immatriculation

Le capital social est fixé à la somme de : 189.990,00 €

Les apports sont fait en nature (apport d'un immeuble à SAINT MEMMIE 51470, 65 Rue des Vieilles Postes évaluée 189.990 €).

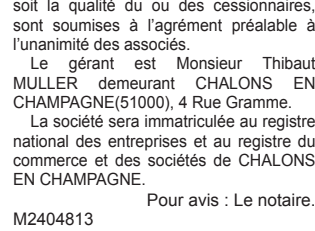
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Thibaut MULLER demeurant CHALONS EN CHAMPAGNE(51000), 4 Rue Gramme.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le notaire.

M2404813



LOREM AVOCATS

SCI ALB

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19/04/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI ALB

Objet social : L'acquisition de l'immeuble sis 39, rue Nicolas Leblanc à LILLE (59000), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilés à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : 31, rue de Sébastopol, 51100 REIMS

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Co-gérance : M. EHR Philippe 31, rue Sébastopol 51100 REIMS et M^{me} EHR Véronique 31, rue de Sébastopol 51100 REIMS

Clause d'agrément : Cession d'actions : soumise à agrément.

M2404833

PARE BRISE 51470

Aux termes d'un acte en date du 22/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : PARE BRISE 51470.

OBJET SOCIAL : Spécialiste pare-brise, vitrages, optiques nettoyage, reprogrammation, mécanique, carrosserie, achat vente de véhicule, système d'immatriculation SIV, dépositaire colis.

SIÈGE SOCIAL : 7 rue Eugène Freyssinet - 51470 SAINT MEMMIE.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

PRÉSIDENT : DESANLIS SOUADE, demeurant 77 rue du Maréchal Foch - 51400 MOURMELON LE GRAND.

M2404836



MBH HOLDING

Par acte SSP du 22/03/2024 il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MBH HOLDING.

OBJET SOCIAL : La prise de participation dans toutes entités juridiques, par tous moyens, et sous quelque forme que ce soit, la gestion et l'acquisition des participations ; L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et tous droits portant sur ces valeurs ou titres ; La gestion des disponibilités ; La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; L'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

SIÈGE SOCIAL : ZI, 12 rue de la Nau des Vignes - 51520 LA VELUE.

CAPITAL : 682.1496 € (apport en nature).

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : Bruno HOFMANN, demeurant 3 rue du Moulin- 51510 MATOUGUES.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnelles ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à 1 voix.

CLAUSES D'AGRÈMENT : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Les cessions se transmettent librement entre associés. Toute autre cession ou transmission, volontaire ou forcée, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité.

Immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

M2404841

BACK OFF

Avis de Constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 22/04/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : BACK OFF.

OBJET SOCIAL : exploitation d'une brasserie bar.

SIÈGE SOCIAL : 14 rue Maurice Prévotau - 51100 REIMS.

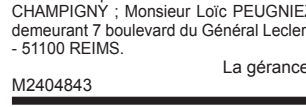
CAPITAL : 3.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS.

GÉRANCE : Monsieur Jean-Marc VOIDE demeurant 22 avenue de la Belle Montagne - 51390 GUEUX ; Monsieur Nicolas ANGELI demeurant 46 avenue des Champions - 91150 MORIGNY CHAMPIGNY ; Monsieur Loïc PEUGNIEZ demeurant 7 boulevard du Général Leclerc - 51100 REIMS.

La gérance.

M2404843



BRICKS-PRO

Rectificatif à l'annonce M2404237 paru le 11/04/2024 dans matot-braine.fr

Il fallait lire ASSP en date du 29/03/2024 au lieu de en date du 20/03/2024. Dans l'objet social, il faut supprimer «et de détail» et «En magasin, sur internet ou en boutique éphémère».

M2404855

SCI M & B IMMOBILIER

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 19 Avril 2024, il a été constituée une société civile immobilière dénommée : SCI M & B IMMOBILIER

OBJET SOCIAL : L'acquisition de tous biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de ces objets et à cet effet l'octroi des garanties exigées par les prêteurs ;

- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles aient un caractère civil ou qu'elles n'affectent pas le caractère civil de la société.

SIÈGE SOCIAL : 85 rue Dieu - 51800 VIENNE LE CHATEAU.

CAPITAL : 500 €.

GÉRANCE : SIKES Mélissa, demeurant 85 rue Dieu - 51800 VIENNE LE CHATEAU.

AGRÈMENT DES CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Le projet de cession est notifié à la Société et à chacun des associés, accompagné de la demande d'agrément, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'assemblée statue dans les trente jours suivant la notification à la société du projet de cession et sa décision est notifiée aux associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis.

M2404857

2B POGNY

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : Centre Commercial des Crayères, 51240 POGNY

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

PELETON XX

Par acte S.S.P. en date à REIMS du 23/04/2024, a été constituée une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PELETON XX
Siège social : 26-28 rue Buirette 51100 REIMS

Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : La détention d'actif de production ou de stockage d'énergie et la prestation de services, le développement, la construction, la commercialisation, le financement, l'exploitation et la maintenance dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable, et notamment :

- l'identification de projets potentiels de parcs éoliens, d'énergie solaire, de stockage, ou mixtes,
- la réalisation d'études préliminaires,
- l'obtention des autorisations en vue de la réalisation de projets,
- la vente de l'énergie, ainsi que la fourniture de services aux réseaux, la participation à des réseaux alternatifs (des lignes directes notamment) et à des activités de partage d'énergie (communautés d'énergie notamment),
- la recherche d'investisseurs et de financements, notamment par le biais de financements participatifs ou d'émission de bons,
- la participation à tout développement et/ou financement d'un projet dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Stéphane TETOT, demeurant 34 Melgund Road, London, N5 1PT (Royaume-Uni)
Immatriculation : RCS de REIMS.
M2404958

JUNIBE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 impasse Achille Bureau
51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 25/04/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : EURL
Dénomination sociale : JUNIBE
Siège social : 11 impasse Achille Bureau, 51100 REIMS

Objet social : l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Laurent TILLY, demeurant 11 impasse Achille Bureau 51100 REIMS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de Reims.

Pour avis La Gérance

M2405021

SARL VIVIENERGIE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/04/2024, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION : Viviénergie.
SIÈGE SOCIAL : 26 rue des Essarts - 51310 ESTERNAY.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La production et la vente d'énergie notamment à partir de panneaux solaires photovoltaïques ;
- Toutes prestations de services.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 10.000 € divisé en 1.000 parts d'un montant unitaire de 10 €. chacune.

GÉRANCE :
- Monsieur Loïc DANRE demeurant 19 bis rue des Essarts - 51310 ESTERNAY ;
- Monsieur Renaud DANRE demeurant 26 rue des Essarts - 51310 ESTERNAY, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir d'agir séparément

Immatriculation au R.C.S. de REIMS.
Pour avis : Le représentant légal.

M2405022

PELETON XXI

Par acte S.S.P. en date à REIMS du 23/04/2024, a été constituée une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PELETON XXI
Siège social : 26-28 rue Buirette 51100 REIMS

Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : La détention d'actif de production ou de stockage d'énergie et la prestation de services, le développement, la construction, la commercialisation, le financement, l'exploitation et la maintenance dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable, et notamment :

- l'identification de projets potentiels de parcs éoliens, d'énergie solaire, de stockage, ou mixtes,
- la réalisation d'études préliminaires,
- l'obtention des autorisations en vue de la réalisation de projets,
- la vente de l'énergie, ainsi que la fourniture de services aux réseaux, la participation à des réseaux alternatifs (des lignes directes notamment) et à des activités de partage d'énergie (communautés d'énergie notamment),
- la recherche d'investisseurs et de financements, notamment par le biais de financements participatifs ou d'émission de bons,
- la participation à tout développement et/ou financement d'un projet dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Stéphane TETOT, demeurant 34 Melgund Road, London, N5 1PT (Royaume-Uni)
Immatriculation : RCS de REIMS.
M2404960

EURL CAPP'S

Avis est donné de la constitution de la EURL CAPP'S, au capital de 4.000 €.
SIÈGE : 8 avenue Victor Hugo - 51160 AY CHAMPAGNE.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de REIMS.
OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Conseil en orientation pour collégiens, lycéens et étudiants ; Accompagnement au parcours professionnel pour les actifs en reconversion. Conseil et accompagnement des entreprises en insertion professionnelle, en recrutement et gestion de carrière du personnel. Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, notamment commerciales ou financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son existence ou son développement, en ce compris la possibilité de consentir toutes garanties sur son ou ses immeubles ou actifs.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 4.000,00 €.

La cession des parts de l'associé unique est libre.

GÉRANT : Monsieur Arnaud JACQUART, demeurant 8 avenue Victor Hugo - 51160 AY CHAMPAGNE.

M2404993

SARL JL RENOVATION - RESTAURATION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/04/2024, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION : «JL RENOVATION - RESTAURATION».

SIÈGE SOCIAL : 140 rue des Jancelins - 51200 EPERNAY.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toute activité artisanale dite non réglementée au sens du code de l'artisanat, telle que le montage et la pose de meubles, les travaux de peinture, de dépannage et réparation, et plus généralement de tous travaux multiservices.

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : 31.000 € divisé en 310 parts d'un montant unitaire de 100 € chacune.

GÉRANCE : M. Joël LEPRETRE demeurant 140 rue des Jancelins - 51200 EPERNAY.

IMMATRICULATION : au RCS de REIMS.

Pour avis : Le représentant légal.

M2405010

PELETON XXII

Par acte S.S.P. en date à REIMS du 23/04/2024, a été constituée une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PELETON XXII
Siège social : 26-28 rue Buirette 51100 REIMS

Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : La détention d'actif de production ou de stockage d'énergie et la prestation de services, le développement, la construction, la commercialisation, le financement, l'exploitation et la maintenance dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable, et notamment :

- l'identification de projets potentiels de parcs éoliens, d'énergie solaire, de stockage, ou mixtes,
- la réalisation d'études préliminaires,
- l'obtention des autorisations en vue de la réalisation de projets,
- la vente de l'énergie, ainsi que la fourniture de services aux réseaux, la participation à des réseaux alternatifs (des lignes directes notamment) et à des activités de partage d'énergie (communautés d'énergie notamment),
- la recherche d'investisseurs et de financements, notamment par le biais de financements participatifs ou d'émission de bons,
- la participation à tout développement et/ou financement d'un projet dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Stéphane TETOT, demeurant 34 Melgund Road, London, N5 1PT (Royaume-Uni)
Immatriculation : RCS de REIMS.
M2404961

PELETON XXIII

Par acte S.S.P. en date à REIMS du 23/04/2024, a été constituée une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PELETON XXIII
Siège social : 26-28 rue Buirette 51100 REIMS

Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : La détention d'actif de production ou de stockage d'énergie et la prestation de services, le développement, la construction, la commercialisation, le financement, l'exploitation et la maintenance dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable, et notamment :

- l'identification de projets potentiels de parcs éoliens, d'énergie solaire, de stockage, ou mixtes,
- la réalisation d'études préliminaires,
- l'obtention des autorisations en vue de la réalisation de projets,
- la vente de l'énergie, ainsi que la fourniture de services aux réseaux, la participation à des réseaux alternatifs (des lignes directes notamment) et à des activités de partage d'énergie (communautés d'énergie notamment),
- la recherche d'investisseurs et de financements, notamment par le biais de financements participatifs ou d'émission de bons,
- la participation à tout développement et/ou financement d'un projet dans le domaine des énergies renouvelables et nouvelles et du développement durable.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Stéphane TETOT, demeurant 34 Melgund Road, London, N5 1PT (Royaume-Uni)
Immatriculation : RCS de REIMS.
M2404962

ABONNEMENTS

03.26.08.38.26

abonnement.pamb@legalnet.org

MODIFICATION

DE STATUTS

INFINITE CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 11 RUE DES LILAS, 51100 REIMS
919 835 785 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 avril 2024, il résulte que :

- Monsieur Nicolas LE TIXERANT, demeurant 19 RUE DE REIMS, 51390 VILLE-DOMMANGE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Frank LEROUX, démissionnaire.
- L'article 33 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Frank LEROUX a été retiré des statuts et a été remplacé par celui de Monsieur Nicolas LE TIXERANT.

POUR AVIS

Le Président

M2401096

EARL BOURMAULT -GRELLET

EARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 5 rue des boutons d'Or
51530 CUIS
R.C.S. : Reims 410 427 025

Avis de modification

Aux termes d'une délibération en date du 8 février 2024, il a été pris acte du transfert du siège social à compter du 1^{er} janvier 2024 au 14 rue des Jancelins - 51200 EPERNAY.

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2401162



FCN Epernay

2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

SCI ANDROS PLAGE

SCI au capital de 360 000 €
10 rue de la Guinguette
51480 DAMERY
RCS REIMS 839 290 079

Avis de modification

Suivant délibération en date du 16 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du 1^{er} mars 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 360 000 euros, divisé en 3 600 parts sociales de 100 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination :
Ancienne mention : SCI ANDROS PLAGE
Nouvelle mention : ANDROS PLAGE
Objet :

Ancienne mention : L'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail, location ou mise à disposition des associés pour leur satisfaction ou autrement de tous biens

Nouvelle mention : Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité de loueur de biens immobiliers en meublé professionnel ou non ; l'acquisition de tous immeubles ; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles ou droits immobiliers.

M. Dominique DANTENY, demeurant : 10 rue de la Guinguette 51480 DAMERY reste gérant.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : La Gérance.

M2402681

LEPOIRE

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 13 RUE MARIE LOUISE BURGET, 51100 REIMS
405 406 885 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 03 avril 2024, le Président de la société par actions simplifiée LEPOIRE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 13 RUE MARIE-LOUISE BURGET, 51100 REIMS au 11 RUE MARIE-LOUISE BURGET, 51100 REIMS à compter du 1^{er} avril 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis Le Président

M2404147

SCEV « JEAN PIERRE ANCEAU »

Société civile d'exploitation viticole
Capital social : 145.420 €
Siège social : LE BATRAU
51160 AVENAY VAL D'OR
R.C.S. de Reims N°494 939 390

Suivant procès-verbal en date du 5 avril 2024, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour : la démission de Monsieur Nicolas ANCEAU de ses fonctions de gérant de la société, la nomination de Madame Virginie ANCEAU-MASSON, née le 18 septembre 1979 à EPERNAY (51200), de nationalité française, demeurant 2, rue des Mésanges - 68128 VILLAGE NEUF, aux fonctions de gérante de la Société pour une durée indéterminée.

La gérance. Pour avis.

M2404216

LES VIOLETTES

SCI au capital de 300 000 euros
Siège social : 9 rue de Trépaill
51150 AMBONNAY
531 515 948 RCS REIMS

Aux termes du procès verbal du 11 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- décidé d'augmenter le capital social de 249 000 € par création de 249 parts nouvelles libérées par compensation de créances.

- décidé de réduire le capital social de 367 830 € pour le ramené à 181 170 €, par voie de réduction de la valeur nominale des parts existantes de 1000 à 330 € et apurement des pertes antérieures cumulées.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de REIMS.
M2404449

INNER HORIZON CONSULTING

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
au capital de 1.000 €
Siège social :
27 rue de Champigny - 51100 REIMS
832 337 430 RCS Reims

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 mars 2024, il résulte que :

- la dénomination sociale «INNER HORIZON CONSULTING» a été remplacée par «COACH - SPORTIF - REIMS» ainsi que le sigle de la société par «CSR» à compter du 31 mars 2024 et l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

- l'objet social a été modifié aux activités de Cours de sport individuel à domicile et cours de batterie individuel à domicile et l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis : La gérance.

M2404519

ETAV LEPAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 €
Siège social :
31 rue de Signy - 51120 ALLEMANT
R.C.S. Reims 521 516 278

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2024, l'associé unique a décidé : De transférer le siège social du 31 rue de Signy - 51120 ALLEMANT au 39 rue de Signy - 51120 ALLEMANT, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2404692

SRP VITI-SERVICES

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 6.000 €
Siège social : 42 A rue de la Haute Ville 51500 SILLERY
753 638 279 R.C.S. Reims

Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 18 avril 2024, l'assemblée générale a décidé :

1. D'étendre l'objet social à l'activité de location de matériel et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;
2. De remplacer à compter du 18 avril 2024 la dénomination sociale «SRP VITI-SERVICES» par «VITI-SERVICES» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

3. La transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 6.000 €.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur Benjamin PAIN.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société B&K, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, ayant son siège social 42 A rue de la Haute Ville - 51500 SILLERY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 951 576 073 R.C.S. REIMS.

Représentée par Monsieur Benjamin PAIN.

Pour avis : La Gérance.

M2404699

JAPAFLO

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 151 avenue Jean Jaurès 51100 REIMS
802838292 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 22/03/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Patrick GRASSIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Patrick GRASSIN demeurant 14 bis rue Floδοart 51100 REIMS.

Pour avis Le Président

M2404728

H.M. BOUCHERIE

SARL au

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
MADI**

Société civile immobilière
au capital de 265.000 Euros
Siège social :
12 rue de l'Escadron du Vercors
51480 DAMERY
524 102 688 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 05 avril 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 12 rue de l'Escadron du Vercors - 51480 DAMERY au 3 lieu-dit Kerbody - 56250 ELVEN à compter du 05 avril 2024, et de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.
Pour avis : La Gérance.

M2404751

«S.C.I. MARISA»

SCI au capital de 45 734,70 €
Siège social : 31 rue de la Fontaine
des Bois, Domaine du Château 51390
PARGNY LES REIMS
413 560 483 RCS REIMS

L'AGE du 15/04/2024 a décidé de transférer le siège social au 7bis rue Saint Rémi 51370 LES MESNEUX à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
M2404774

HELISA SCI

SCI au capital de 60 000 €
Siège social : 31 rue de la Fontaine
des Bois, Domaine du Château 51390
PARGNY LES REIMS
489 160 267 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 15/04/2024, le gérant a décidé de transférer le siège social au 7bis rue Saint Rémi 51370 LES MESNEUX à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
M2404775

PELETON XIV

Société par actions simplifiée au
capital de 10 000 €
Siège social : 26-28 rue Buirette,
51100 REIMS
927 606 095 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 19 avril 2024, l'associé unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale PELETON XIV par DERRIERE LA CRAS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
M2404776

GROPEMONASSIER

Réseau Notarial
THIENOT & ASSOCIÉS
Notaires
23 rue Libergier - 51100 REIMS

SCI MABILAY

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège Social : 4 Rue Joseph Cugnot
51500 TAISSY
913 687 075 R.C.S. Reims

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16 avril 2024, il a été décidé de transférer le siège social à RENNES (35000), 6 square Vercingétorix, à compter du même jour. L'article 5 - «SIEGE SOCIAL» des statuts a été modifié en conséquence.
ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : TAISSY (51500)
4 rue Joseph Cugnot.
NOUVELLE MENTION : RENNES (35000) 6 square Vercingétorix.
La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.
Pour avis.

M2404790

**ETABLISSEMENTS
FABIEN SELLIER**

SAS au capital de 105.000,00 Euros
Z1, 2 rue du Camps
51400 MOURMELON LE PETIT
804 519 270
RCS Châlons en Champagne

Par décision de l'assemblée générale en date du 4 avril 2024, il a été pris acte de la nomination de Directeur Général Madame Lauren SELLIER demeurant 9 rue de la Plaine - 51490 DONTRIEN à compter du 4 avril 2024.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE
M2404804

**Maîtres BOUFFIN,
MARCHAND**
Notaires associés
4 mail des Acacias
51120 SEZANNE**MABOUYA**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Xavier BOUFFIN, Notaire à SEZANNE, le 20 avril 2024 Les associés de la société dénommée MABOUYA, société civile, au capital de 700.000,00 €, ayant son siège social à SEZANNE (51120) M. et M^{me} Dominique HAQUET Route de Troyes - Zone Industrielle - Centre Cial Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 514 556 935 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS, ont décidé :

- de réaliser une réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales, de telle sorte que le montant du capital social est ainsi de cinq cent quarante-neuf mille cinq cents Euros (549.500,00 €).

- puis d'augmenter le capital de la société de cinq cent quarante-neuf mille cinq cents Euros (549.500,00 €) à sept cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix Euros (789.710,00 €) par voie de création du nombre de parts sociales.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis et mention :
Maître BOUFFIN.

M2404805

**LEONEM AVOCATS**

Société d'Avocats inscrite
au Barreau de STRASBOURG
7 rue de Sarrebourg
67000 STRASBOURG
03.67.10.35.20

LOSANGE**Transfert du siège social**

Aux termes d'un acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 21 février 2024 de la société LOSANGE, société par actions simplifiée au capital de 45.659.000 € dont le siège social est situé Allée Jean Marie Amelin - Bâtiment A - 51370 CHAMPIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 830 959 771, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 1^{er} janvier 2024, au 121 rue du Chêne Brûlé - 54700 LESMENILS.

La société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 830 959 771 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2404824



03 26 86 72 98
21 rue Courmeaux - 51100 REIMS
<http://www.cogep.fr>

SCI 2A PLUS

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 RUE COURMEAUX
51100 REIMS
808 538 037 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 16 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 RUE COURMEAUX, 51100 REIMS au 21 rue Courmeaux, 51100 REIMS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis La Gérance

M2404848

**LOREM
AVOCATS****LES BRINS
D'HERBE**

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : Place Albert Camus
51170 FISMES
RCS de REIMS n°915 352 140

Avis de modification

En date du 10/04/2024, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement LES BRINS D'HERBE qui devient à compter du 10/04/2024 :

LES PETITES POUSSES
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de REIMS.
M2404849

**CHAMPAGNE
VILMART ET CIE**

Société anonyme
à Conseil d'administration
au capital de 600.000 Euros
Siège social :
4 rue de la République
51500 RILLY LA MONTAGNE
308 076 744 RCS Reims

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/02/2024 et du Conseil d'Administration du 26/03/2024, le capital a été réduit d'une somme de 90.000 € pour être porté de 600.000 € à 510.000 €. Cette réduction a été réalisée par annulation des actions appartenant aux actionnaires concernés et donc par diminution du nombre d'actions existantes. Les articles 6 "Apports" et 7 "Capital social" des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de REIMS.

Pour avis.

M2404847

**HUNU
CONSTRUCTION**

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
2B rue Desbureaux - 51100 REIMS
877 603 704 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 01 Avril 2024, l'associé unique a décidé : De transférer le siège social du 2B rue Desbureaux - 51100 REIMS au Centre d'Affaires Reims-Bezannes, 7 rue Pierre Salmon - 51430 BEZANNES à compter du 01/04/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Gérance.

M2404859

**SAS F.
BERGERONNEAU-
MARION**

Siège social :
22 rue de la Prévoté
51390 VILLE DOMMANGE
Capital social : 1.000 Euros
Numéro SIREN
R.C.S. Reims 898 480 819

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2024, il a été pris acte de la nomination de Madame Véronique BERGERONNEAU, demeurant 22 rue de la Prévoté - 51390 VILLE DOMMANGE en qualité de nouveau président, à compter du 1^{er} avril 2024, en remplacement de Monsieur Florent BERGERONNEAU, président démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

M2404860

**EARL «PIERMÉ
FLORENT»**

Capital social : 10 000 Euros
Siège social : 24 Petite Rue de Bussy
51320 VATRY
R.C.S. Chalons En Champagne
819 525 536

Avis de transformation

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2024 a décidé de transformer l'EARL «PIERMÉ FLORENT» en SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE (SCEA) dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SCEA.
DÉNOMINATION : «PIERMÉ FLORENT».

DURÉE : 99 années, terme fixé au 7 avril 2115.
SIÈGE SOCIAL : 24 Petite Rue de Bussy - 51320 VATRY .

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

CAPITAL SOCIAL : 10 000 €.
GÉRANCE : Monsieur Florent PIERMÉ, demeurant 24 Petite Rue de Bussy - 51320 VATRY.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des ¾ des voix exprimées.
Pour avis : La Gérance.

M2404866

**SCEAV «Adonis
BAUDA»**

Capital social : 531.000 Euros
Siège social :
2 chemin des Verts Beaumiers
51420 CERNAY LES REIMS
RCS Reims 494 942 923

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2024, les associés ont décidé des points suivants, à compter du 20 avril 2024 :

- Retrait de Madame Christelle MAUROIS, de la gérance.
- Réduction du capital social de 50.000 €, le ramenant à 481.000 €.

Pour avis : La Gérance.

M2404873

**«LES BERGES DES
TROIS ROYS»**

Société Civile de Construction Vente
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
32 rue Cérés - 51100 REIMS
RCS Reims 811 143 510

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2024, il a été décidé que la durée de la société est prorogée de 5 ans, à compter de l'expiration, soit à compter du 27 avril 2025.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

ANCIENNE MENTION :
DURÉE : jusqu'au 27/04/2025.
NOUVELLE MENTION :
DURÉE : jusqu'au 27/04/2030.
Mention sera faite au RCS de REIMS.
M2404876

SJFC

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
19-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

**SCEA
«PORCYNERGIE»**

Société civile
au capital de 193.409 Euros
Siège social :
Route de Sompuis - 51300 BLACY
R.C.S. Châlons en Champagne
799 279 740

**Avis de fin de mandat du
cogérant**

Aux termes d'une délibération en date du 5 juin 2023, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la fin du mandat de cogérant de Monsieur Hubert BOURDON et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La Gérance.

M2404885

SCGP «ALIJUL»

Capital social : 2.000 Euros
Siège social : Ancien Moulin
51530 MANCY
R.C.S. Reims 448 026 419

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 5.460 €.

Pour avis : La Gérance.

M2404887

**LES CABANES DU
GOLF**

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :

76 rue lotissement la chute des eaux
51140 PROUILLY
894 693 357 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- De nommer, à compter du 21 septembre 2023, la société GOLD ET COMPAGNIE, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 76 rue Lot La Chute des Eaux - 51140 PROUILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 953 686 177 R.C.S. REIMS, représentée par Raphaël BERAT, pour une durée illimitée, en qualité de gérant en remplacement de la société GOLD&Cie, démissionnaire ;
- L'assemblée générale décide de modifier dans l'article 16 des statuts le nom de l'ancien gérant par le nouveau gérant.
Pour avis : Le gérant.

M2404891

LES KABANES

Société civile
au capital de 4.000 Euros
Siège social :
76 rue la chute des eaux
51140 PROUILLY
884 634 445 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- De nommer, à compter du 21 septembre 2023, la société GOLD ET COMPAGNIE, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 76 rue Lot La Chute Des Eaux - 51140 PROUILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 953 686 177 R.C.S. REIMS, représentée par Raphaël BERAT, pour une durée illimitée, en qualité de gérant en remplacement de la société GOLD&Cie, démissionnaire ;
- L'assemblée générale décide de modifier dans l'article 16 des statuts le nom de l'ancien gérant par le nouveau gérant.
Pour avis : Le gérant.

M2404894

**FIDAL
AVOCATS**

Société d'Avocats
Parc d'Affaires Reims-Champigny
Allée Jean-Marie Amelin - CS 30002
51886 REIMS

**SCI DE TOURNAY-
OUEST**

Société civile au capital de 412.329 euros
Siège social : Domaine de Tournay
- 51300 FAVRESSE
321 512 717 RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Avis de modification

Par décision unanime des associés du 15/12/2023, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Alexandre MERAT, demeurant 7 avenue du Général Leclerc 10100 ROMILLY SUR SEINE en remplacement de M. Jean-Pierre MERAT, démissionnaire.

L'article 17 des statuts est modifié en conséquence.

Modification au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Pour avis

M2404896

**Office Notarial Porte du Pont
SCP GELIN MACHET GUERDER**

Notaires associés
7 place du Maréchal Leclerc
51300 VITRY LE FRANCOIS

**GROUPEMENT
FONCIER
AGRICOLE
BOULANT-
TENDART**

au capital de 385 500,00 Euros
Siège social à POGNY (51240) 5 rue
de Chalons
R.C.S. Chalons En Champagne
numéro 432 391 332

Modification gérants

Suite au décès, en date du 18 janvier 2023 à POGNY (51240) de Madame Gisèle TENDART, veuve de Monsieur Claude BOULANT, née à CHALONS-SUR-MARNE (51000), le 12 juillet 1931, demeurant en son vivant à POGNY (51240), 5 rue de Chalons, co-gérante du groupement foncier agricole BOULANT-TENDART, et conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2024, Monsieur Francis BOULANT, demeurant à LA CHAUSSEE SUR MARNE (51240), 20 Grande Rue de Coulmier et Madame Annie BROQUARD, demeurant à NUISEMENT SUR COOLE (51240) rue des Vignes, restent co-gérants du groupement foncier agricole et ce pour une durée illimitée, ce qu'ils acceptent.
Pour insertion : Le notaire.

M2404897



03 26 86 72 98
21 rue Courmeaux - 51100 REIMS
<http://www.cogep.fr>

SCI JULES CESAR

Société civile immobilière
au capital de 2 500 euros
Siège social : 10 rue Courmeaux
51100 REIMS
499 347 920 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 16 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue Courmeaux, 51100 REIMS au 21 rue Courmeaux, 51100 REIMS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis La Gérance

M2404898

**SOCIETE CIVILE
D'EXPLOITATION
AGRICOLE
GODART
BAPTISTE**

Société civile au capital social de
5.000 Euros
Siège social : 4 rue de la Croisette
51600 SAINT REMY SUR BUSSY
845 195 031 R.C.S. Chalons En
Champagne

Aux termes d'une AGE du 15/04/2024 :
- le capital social de 5.000 € a été augmenté par apport de numéraire pour être porté à 5.010 € ;
- Il a été mis fin à la fonction de gérant de Monsieur Baptiste GODART suite à son décès survenu à REIMS (Marne) le 06/02/2024 ;

- Madame Cécile MARCHAND, demeurant 4 rue de la Croisette - 51600 SAINT REMY SUR BUSSY, a été nommée gérante à compter du 15/04/2024.
La comparution et les articles 6 (apports), 7 (capital social) et 8 (parts sociales) des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La Gérance.

M2404911

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

BOUCHERIE DESBOEUF FRERES
Société à responsabilité limitée au capital 1.000 Euros
Siège social : 30 rue Vauban Centre Commercial Turenne 51100 REIMS
822 660 833 R.C.S. Reims

L'AGE du 4 avril 2024, a décidé :
- De la modification de la dénomination sociale en : BOUCHERIE VAUBAN ;
- De la démission du gérant de Monsieur David DESBOEUF et nomination du nouveau gérant :
Identité et adresse du nouveau Gérant : Monsieur Ahmed EL ABASSI, 5 rue Charles Péguay - 51100 REIMS.
Inscription au Greffe de REIMS.
M2404918

ADULIE
SAS à capital variable
6 d rue de la Pompelle - 51100 REIMS
SIREN : 839 065 471 00014
R.C.S. de REIMS

Suite à AGE du 19/4/2024 : réduction du capital social de 42.380 € à 100 €, à compter du 19/04/2024, capital plancher figurant aux statuts d'ADULIE SAS à capital variable.
Réduction du nombre de parts de 10 € chacune, de 4.238 à 10, décidée par l'associée unique.
Présidente associée d'ADULIE, Mireille RUINART.
M2404935

SOFRAC
experts comptables
commissaires aux comptes
reims@sofrac.fr / 03.26.866.866
CORMONTREUIL

GHISSETTI 1870 FRANCE
SARL au capital de 1.500.000 Euros
Siège social :
Route d'Ormes ZA La Raccroche 10700 LE CHENE
352 498 042

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2024, la gérance de la SARL GHISSETTI 1870 FRANCE a décidé de transférer le siège social de la Route d'Ormes ZA La Raccroche - 10700 LE CHENE au 24 rue des Compagnons - 51350 CORMONTREUIL à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 352 498 042 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de REIMS.
Gérance non associée :
- Monsieur Gabriele CASATI demeurant à MILANO, Via Tommaso Cazzaniga 9/4,
- Monsieur Carlo Ernesto FEDERICI demeurant à MILANO, Viale Vittorio Veneto 14
- Madame Ermanna TORRICELLI demeurant à MARANELLO (Modena), via Nuova Estense 605,
Pour avis : La gérance.
M2404965

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE
19-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

OMADA ARCHITECTES
Société à responsabilité limitée au capital de 506.000 Euros
Siège social : 34 Chaussée du Port 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
398 783 456 R.C.S. Chalons En Champagne

Avis de démission d'un cogérant
Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2024, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Michel RIGAUD de ses fonctions de cogérant à compter du 29 février 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis : La Gérance.
M2404984

LOREM AVOCATS
SCI SPN
Société civile immobilière au capital de 50 000 euros
Ancien siège social : 10 RUE DE LA FONTAINE DU CHENE 51140 BRANSCOURT
Nve siège social : 1 rue de la poste 51390 GUEUX
538 984 493 RCS REIMS

Transfert de siège social
Aux termes d'une délibération en date du 24/04/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la FONTAINE DU CHENE, 51140 BRANSCOURT au 1 RUE DE LA POSTE, 51390 GUEUX à compter du 24/04/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Reims.
Pour avis La Gérance
M2404976

LOREM AVOCATS
JOY
Société civile immobilière au capital de 100 euros
Ancien siège social : 10 RUE DE LA FONTAINE DU CHENE 51140 BRANSCOURT
nve siège social : 1 rue de la poste, 51390 GUEUX
809 609 688 RCS REIMS

Transfert de siège
Aux termes d'une délibération en date du 24/04/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la FONTAINE DU CHENE, 51140 BRANSCOURT au 1 rue de la Poste, 51100 GUEUX à compter du 24/04/2024, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.
Pour avis : La Gérance.
M2404980

Ruralis
AVOCAT
AGENCIERS
MIRROUX
CLEMPHIL
SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 3 Rue de la Libération, Guignicourt
02190 VILLENEUVE SUR AISNE
RCS de SAINT-QUENTIN
n°813 878 915

TRANSFERT DE SIEGE
Par décision de l'AGM en date du 16/04/2024, il a été décidé à compter du 16/04/2024 de transférer le siège social au 16 Rue de Pouilly, 51100 REIMS.
Radiation du RCS de SAINT-QUENTIN et immatriculation au RCS de REIMS
La Gérance
M2404990

CHAMPAGNE PETITJEAN PIENNE
EARL au capital de 8.000,00 Euros
Siège social :
4 allée des Bouleaux
51530 CRAMANT
RCS Reims 483 859 567

Lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du trente et un mars 2024, il a été décidé de changer la date de clôture de l'exercice
ANCIENNE MENTION : commence le 1er mai et finit le 30 avril.
NOUVELLE MENTION : commence le 1er aout et finit le 31 juillet.
L'exercice social en cours se terminera au 31 juillet 2024.
Et de modifier en conséquence l'article 26 des statuts.
Pour avis.
M2404994

OFFICE NOTARIAL CLOVIS
Département Droit des Affaires
15 rue Clovis - 51100 REIMS
Tél. +33 (0)3 26 87 71 71
departement.droitdesaffaires.51047@notaires.fr
www.notaires-clovis-reims.fr

V.CROCHET - D. MENNETRET - Ch. PIERRET - Ch. THIBAUT - F. LESCOU et B. BOUCHER-FRANCOIS
NOTAIRES ASSOCIES
15 rue Clovis - 51100 REIMS

SCI DELABEL
Société civile immobilière de 2.000,00 Euros
Siège social :
2 rue de la Maison Blanche 51100 REIMS
519 326 748 R.C.S. Reims

Suivant délibération en date du 25 octobre 2023, l'assemblée générale a pris acte de la démission de ses fonctions de cogérante de M^{me} Edwige DELAPORTE-BELARBI à compter de ce jour.
M. Mehdi BELARBI assumera désormais seul les fonctions de gérant.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
Pour avis.
M2405015

SC «SC2N»
Capital social : 1.000 Euros
Siège social :
5 rue du 8 mai 1945
51230 CONNANTRE
RCS Reims 951 084 201

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2024, les associés ont décidé du point suivant, à compter de cette même date :
- Nomination de Madame Frédérique COUTEAU née JACOPE-JACQUEMARD, demeurant 5 rue du 8 mai 1945 - 51230 CONNANTRE, en qualité de cogérante.
Pour avis : La gérance.
M2405023

MALTEUROP
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 111.532.368 Euros
Siège social :
REIMS (51100), 2 rue Clément Ader R.C.S. Reims : 377 514 229

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 29/11/2018, il a été décidé de nommer la société SALUSTRO REYDEL, Tour Egho, 2 avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, R.C.S. NANTERRE 652 044 371, commissaire aux comptes suppléant en lieu et place de M. ZEIMETT Patrick. Mention au R.C.S. de REIMS.
Pour avis : Le président.
M2405028

SIONNEAU
Société par actions simplifiée au capital de 651.400 Euros
Siège social : 3 rue Edmond Rostand 51100 REIMS
335 783 635 R.C.S. Reims

D'un PV d'AGE du 12/04/2024, la date de clôture de l'exercice social a été modifiée au 31 décembre.
Dépôt légal au GTC de REIMS.
M2405033

SCEA «des MARLIERES»
Capital social : 7.500 Euros
Siège social :
20 rue de la Grande Marlière
51230 CONNANTRE
RCS Reims 380 388 058

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2024, les associés ont décidé du point suivant, à compter de cette même date :
- Nomination de Madame Frédérique COUTEAU née JACOPE-JACQUEMARD, demeurant 5 rue du 8 mai 1945 - 51230 CONNANTRE, en qualité de gérante non associée.
Pour avis : La gérance.
M2405031

SIONNEAU INVESTISSEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 2.794.600 Euros
Siège social : 3 rue Edmond Rostand 51100 REIMS
497 679 068 R.C.S. Reims

D'un PV d'AGE du 12/04/2024, la date de clôture de l'exercice social a été modifiée au 31 décembre.
Dépôt légal au GTC de REIMS.
M2405035

CONVOCAION
FREY
Société anonyme à mission au capital de 80 625 245 euros
Siège social : 1 rue René Cassin Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes 51430 BEZANNES
398 248 591 R.C.S. Reims

Avis de convocation
Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Frey (la « Société ») sont informés qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 15 mai 2024, à 10 heures, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :
- Présentation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (incluant le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu aux articles L.225-37 al. 6 et suivants du Code de commerce) ;
- Présentation du rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Présentation du rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'utilisation d'une délégation en matière d'augmentation de capital ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L.22-10-71 du Code de commerce) et sur les conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des informations visées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Antoine Frey, Président Directeur Général ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Sébastien Eymard, Directeur général délégué ;
- Approbation de la politique de rémunération pour l'ensemble des mandataires sociaux de la Société ;
- Ratification de la cooptation de Madame Valérie PANCRAZI en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions ;

II-DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les projets de délégations de compétence et autorisations financières présentés à l'assemblée ;
- Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société (ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que celle visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société (ou au capital de sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite annuelle de 10% du capital social ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou de titres financiers donnant accès au capital par une offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce ;
- Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société (hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société) ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des options de souscription ou d'achats d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et/ou les dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
- Pouvoirs.

Le texte des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour et présentés par le Conseil d'administration figure dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 avril 2024 (Bulletin n°43 - Annonce n° 2400750).
A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée :
Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 13 mai 2024, zéro heure, heure de Paris) :
- pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription en compte de ses actions sur les registres de la Société tenus par son mandataire la Société Générale Securities Services ;

- pour l'actionnaire au porteur, par l'inscription en compte de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans le cas d'un actionnaire non-résident) dans son compte titres, tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère.
Cet enregistrement comptable des actions doit être constaté par une attestation de participation (ou une attestation d'inscription en compte) délivrée par l'intermédiaire habilité, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire.
L'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité doit être jointe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, adressés, par l'intermédiaire habilité, à la Société Générale Securities Services, Service Assemblées, 32 rue du champ de tir, 44312 Nantes.
Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité, dans les délais et conditions prévus à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce et rappelés ci-dessus, pourront participer à cette assemblée.
B. Modes de participation à cette assemblée :
1. Les actionnaires désirant assister personnellement à cette assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :
- pour l'actionnaire nominatif : demander une carte à l'aide du formulaire de vote qui lui sera adressé avec la convocation et de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal ou se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ;
- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.
2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir (au choix) au Président de l'assemblée, à leur conjoint, au partenaire avec lequel un pacte civil de solidarité a été conclu, à un autre actionnaire ou encore à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce, pourront :
- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal ;
- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire par lettre adressée ou déposée au siège social ou adressée à la Société Générale Securities Services, Service Assemblées (à l'adresse indiquée ci-dessus) ou encore à l'intermédiaire auprès duquel ses titres sont inscrits, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Cette demande devra parvenir au Service des Assemblées de la Société Générale Securities Services, ou au siège social de la Société, au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette assemblée, soit le 10 mai 2024. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment renseigné devra ensuite être renvoyé à la Société Générale Securities Services, Service Assemblées (coordonnées ci-dessus).
Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir (3) jours calendaires au moins avant la date de l'assemblée, au siège social de la Société ou à la Société Générale Securities Services, Service Assemblées, à l'adresse ci-dessus. Afin que votre formulaire de vote dûment rempli et signé et, le cas échéant, votre désignation ou révocation de mandataire soit valablement pris en compte, il devra être envoyé à votre établissement teneur de compte suffisamment en amont pour être reçu par la Société Générale au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, soit le vendredi 10 mai 2024 à 23h59 (heure de Paris).
Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
3. Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, et sous réserve d'avoir retourné préalablement à la Société Générale, un formulaire de procuration dûment complété, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :
- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : mandataires@frey.fr en précisant leur nom, prénom, adresse et leur identifiant communiqué par la Société Générale Securities Services pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ;

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

AC2S expertise
AUDIT COMPTABILITE CONSEIL
Expert-comptable
à CHALONS EN CHAMPAGNE

LES AUTOS DE SEB

EUROL au capital de 5 000 €
Siège social : 30 rue des Grands Ayeux
51460 COURTISOLS
RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE n°894 915 099

AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 31/03/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MOTTO Sébastien de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Sébastien MOTTO, Le liquidateur
M2404446

BEAUDE-DELIONNET

SCEV au capital de 5.000 Euros
Siège social :
3 impasse du Rû - 51700
CHAMPVOISY
R.C.S. : Reims 498 554 161

Clôture de liquidation

Madame Francine BEAUDE, demeurant 3 impasse du Rû - 51700 CHAMPVOISY, agissant en qualité de liquidatrice, déclare que la liquidation de la SCEV BEAUDE-DELIONNET dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 11 novembre 2022, sous la référence n° M2211321, a été clôturée le 31 mars 2024 suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.
M2404529

CABINET CARCREFF

Société d'avocats
19 A rue de Chatillon, CS 26535
35065 RENNES CEDEX

MALCROS

Société civile en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 3 rue Nicolas Henriot
51100 REIMS
500 241 385 R.C.S. Reims

Suivant délibération du 16 avril 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
Pour avis : Le liquidateur.
M2404732

LE PLANTE DE BATONS

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 3.000 Euros
Siège social : 4 rue de Chalons
51700 DORMANS
Siège de liquidation : 19 avenue du Mont Felix
51530 MOUSSY
514 557 677 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 18/04/2024 au 19 avenue du Mont Felix - 51200 EPERNAY, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame BOUDE Pascale, demeurant 19 avenue du Mont Felix - 51200 EPERNAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation rétroactivement au 16/09/2009.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.
M2404750

GUIAU

SCI en liquidation
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 5 rue du blanchon
51170 MAGNEUX
Immatriculation 904 453 529
R.C.S. Reims

L'assemblée générale du 30/09/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.
M2404700

SNC «SKIV»

Société en nom collectif en cours de liquidation
Capital social : 50.000 Euros
Siège social : 44 Grande Rue de Vaux
51300 VITRY LE FRANCOIS
Siège de liquidation : 37 rue du Bac
51300 VITRY LE FRANCOIS
R.C.S. Chalons En Champagne
504 505 074

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 12.04.2024 les associés, après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus à la liquidatrice, l'ont déchargée de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La liquidatrice.
M2404786

KPMG
Avocats

OKTARIS

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 8.400 Euros
Siège social :
20 rue du Moulin Cliquot
51500 TAISSY
R.C.S. Reims 429 519 952

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale, réunie le 19 avril 2024 au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mars 2024, déchargé Madame Brigitte DUPUIS née HOUPERT, demeurant à TAISSY (51500), 20 rue du Moulin Cliquot, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
Pour avis : Le liquidateur.
M2404812

LE PLANTE DE BATONS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3.000 Euros
Siège social :
4 RUE DE CHALONS
51700 DORMANS
Siège de liquidation :
19 AVENUE DU MONT FELIX
51530 MOUSSY
514 557 677 RCS Reims

Rectificatif de l'annonce n°M2404750 parue au MATOT BRAINE le 22/04/2024, il fallait lire :

Aux termes d'une décision en date du 16/09/2009 au 19, AVENUE DU MONT FELIX, 51200 EPERNAY, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame BOUDE Pascale, demeurant 19, AVENUE DU MONT FELIX, 51200 EPERNAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 16/09/2009.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.
M2404827

SCI CGE

SCI CGE, société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 €, 6 rue du Moulin - 51490 SAINT MARTIN L'HEUREUX, R.C.S. REIMS 433 016 946. Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
M2404867

OD2DIFFUSION

En liquidation
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 17 rue du Dr Schweitzer
51370 SAINT BRICE COURCELLES
R.C.S. Reims 894 816 818

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 27/11/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur amiable de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS, en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis et mention : le liquidateur.
M2404929

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

« B.F.S. »

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : REIMS (Marne)
3 Place du Forum
R.C.S. REIMS : 750.549.222

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 8 avril 2024, la société BROOKS CAPITAL, société civile au capital de 891.900 € dont le siège social est situé 3 place du Forum à REIMS (Marne), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS, sous le n° 304.646.110, a, en sa qualité d'associée unique de la Société B.F.S. Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 3 place du Forum à REIMS (Marne), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le n° 750.549.222, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société B.F.S. pourront faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : La gérance.
M2404982

« B.C.I. »

Société à responsabilité limitée au capital de 37.000 Euros
Siège social : REIMS (Marne)
3 Place du Forum
R.C.S. Reims : 538.094.285

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 8 avril 2024, la Société BROOKS CAPITAL, Société Civile au capital de 891.900 € dont le siège social est situé 3 place du Forum à REIMS (Marne), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS, sous le n° 304.646.110, a, en sa qualité d'associée unique de la Société B.C.I. Société à Responsabilité Limitée au capital de 37.000 €, dont le siège social est situé 3 place du Forum à REIMS (Marne), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le n° 538.094.285, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société B.C.I. pourront faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : La gérance.
M2404983

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

LUTUN & SHALGIAN
Notaires Associés
Commercial - Fumeurs - Vins en Vendanges

EPOUX VERSON

Changement de régime matrimonial

Monsieur Franck VERSON, né à REIMS (51100), le 16 avril 1970 et Madame Monica RAMON, née à FAURA VALENCIA (Espagne), le 12 mars 1972, demeurant ensemble à REIMS (51100), 29 rue de la Bonne Femme, mariés à la Mairie de SORGUES (84700), le 15 avril 2000, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens, suivant acte reçu par Me Romain SHALGIAN, Notaire à CORMONTREUIL, le 23 avril 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Romain SHALGIAN, Notaire à CORMONTREUIL, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

Pour insertion, Me Romain SHALGIAN.
M2404916

EPOUX JEANNETEAU

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Bertrand DEVINGT, Notaire à REIMS (Marne) le 15 avril 2024, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

M. Jean-Louis Bernard JEANNETEAU, né à REIMS (51100) le 17 novembre 1953
Et M^{me} Cécile Aleth Michel PEZERAT, née à THIONVILLE (57100) le 14 avril 1961

et à VANDIERES (51700) 34 rue Principale.

Mariés à LABERGEMENT LES SEURRE (21820) le 11 juillet 1981 sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Me NOURISSAT, notaire à DIJON (21000), le 15 juin 1981.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
M2404966

LUTUN & SHALGIAN
Notaires Associés
Commercial - Fumeurs - Vins en Vendanges

ÉPOUX BONIFACE/ GILBERT

Monsieur Didier Pascal BONIFACE, retraité, né à REIMS (51100), le 19 août 1951 et Madame Claire-Lise Paulette Jeanne GILBERT, retraitée, née à REIMS (51100), le 08 mai 1951, demeurant ensemble à CORMONTREUIL (51350), 12 avenue du Languedoc, mariés à la Mairie de REIMS (51100), le 14 avril 1972, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle.

L'acte a été reçu par Me Laurent LUTUN, notaire à FISMES, le 24 avril 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Laurent LUTUN, notaire à FISMES, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Le
Laurent LUTUN.
M2405024

AVIS DIVERS

OFFICE
QUINZE
QUARANTE
TROIS
NOTAIRES

OFFICE 1543 NOTAIRES
Notaires associés à REIMS (Marne)
133 avenue de Laon

SUCCESSION de M. Christian BASSO

Avis de saisine de légataires universels - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à REIMS (51100) du 10 septembre 1997, Monsieur Christian Bruno BASSO, en son vivant retraité, demeurant à THIEBLEMONT-FAREMONT (51300) 15 rue Laurent Gérard mais domicilié à REIMS (51100) 52 rue Emile Zola.

Né à SAINT DIZIER (52100) le 12 mai 1936.

Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à THIEBLEMONT-FAREMONT (51300) le 5 décembre 2023.

A consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament dressé le 18 avril 2024 par Maître Anaïs OLIVIER, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée OFFICE 1543 NOTAIRES, titulaire d'un Office Notarial à REIMS (51100) 133 avenue de Laon.

Duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anaïs OLIVIER, notaire à REIMS (51100) 133 avenue de Laon, référence CRPCEN : 51082, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de REIMS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Maître Anaïs OLIVIER.
M2404808

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Vitry-le-François

21, rue Marabais
51300 Vitry-le-François
Tel : 03 26 74 21 18

SOCIETE D'ASSAINISSEMENT ROUGIERS

A.R. - SARL en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
17 Résidence Maucourt
51300 FRIGNICOURT
477 888 283 R.C.S. Chalons En Champagne

Conformément aux dispositions de l'article L.237-31 du Code de commerce, le Liquidateur de la SOCIETE ASSAINISSEMENT ROUGIER a décidé, au regard des comptes et des fonds disponibles de ladite société, de procéder, par décision du 19/03/2024, à la distribution d'un acompte sur liquidation d'un montant de 500 € par part sociale.

Pour avis : Le liquidateur.
M2404939

GROUPEMONASSIER
Réseau Notarial
THIENOT & ASSOCIÉS
Notaires
23 rue Libergier - 51100 REIMS

Madame Claude ROUSSEAU

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 décembre 1988, Madame Claude Anne Marie ROUSSEAU, divorcée de Monsieur Eugène André AUBRY et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. Demeurant à FISMES (51170), 12 rue des Chailloux. Née à RETHEL (08300), le 2 novembre 1929. Décédée à FISMES (51170), le 29 octobre 2018. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florise HOURLIER, Notaire soussignée au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «THIENOT ET ASSOCIÉS», Notaires associés, titulaire d'un Office notarial à la résidence de REIMS (Marne), 23 rue Libergier, le 22 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florise HOURLIER, Notaire à REIMS (51100), 23 rue Libergier, référence CRPCEN : 51046, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de REIMS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
M2404879

Monsieur Francis TAMBOUR

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Aux termes d'un testament olographe fait à CRAMANT, en date du 22 juin 2016, Monsieur Francis Marcel Gaston TAMBOUR, né à OGER (51190), le 28 juin 1957, demeurant à CRAMANT (51530), 410 rue de la Libération, décédé à CRAMANT (51530), le 26 février 2024, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Guillaume DRAPERIE, notaire à LE MESNIL SUR OGER (Marne), suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 10 avril 2024, suivi d'un acte complémentaire reçu par Maître Jérôme PERTIN, Notaire à AVIZE (Marne), le 22 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires.

Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Jérôme PERTIN, Notaire à AVIZE (51190), 7 rempart du Midi CRPCEN 51028, Notaire en charge du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition de l'acte complémentaire au procès-verbal d'ouverture du testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
M2404900

COMPTABILITÉ

DEPIERREUX Carole

03.26.08.38.27

compta.pamb@legalnet.org

Automobile. Le design du petit SUV polyvalent français évolue pour coller aux nouveaux codes esthétiques de la marque et en profite pour se mettre à jour technologiquement.

Le Renault Captur à l'unisson



La face avant concentre l'essentiel du renouveau avec une volonté de renforcer la personnalité du Captur..

Renault a ressorti récemment des placards et dépoli sa formule évocatrice de « voiture à vivre ». Simple et directe : dans le genre, on a rarement fait mieux comme accroche. En plus, elle colle plutôt bien à la philosophie automobile du constructeur. Et convient encore mieux au Captur, un des succès de la marque, diffusé à plus de deux millions d'unités en une décennie. Le Captur a réussi à trouver sa place sur le marché des SUV de petite taille (il mesure désormais 4,24 m de long) grâce à une polyvalence et des prestations d'ensemble d'un excellent niveau.

Dans une gamme Renault rajeunie et caractérisée par une inflexion profonde du style sous la direction de Gilles Vidal, transfuge de Peugeot, le Captur n'était pas au diapason de ce que le constructeur appelle son « nouveau langage design ». De quoi engager une profonde évolution esthétique à l'approche du 5^e anniversaire du Captur avec un objectif mis en avant par Renault : être « plus statutaire ». Autrement dit, qui en impose davantage et suggère une impression de montée en gamme. C'est la face avant qui concentre l'essentiel de cette opération esthétique. Explications de Paula Fabregat, la directrice projets

Design du constructeur : « *Nouveau Captur affirme sa personnalité avec de nouvelles proportions, plus athlétiques et dynamiques. Totalement métamorphosée, sa face avant horizontale, graphique et technologique dans son expression lui apporte une forte identité stylistique* ». Il se rapproche également des dernières nouveautés Renault, ce qui lui permet de mieux s'insérer dans la gamme. Les optiques redessinées, full LED sur toute les versions, et les feux de jour à LED en forme de demi-triangle, une référence au logo Renault, le capot plat et la calandre amincie changent radicalement le visage du Captur. À l'arrière, les évo-

lutions se limitent à des blocs feux transparents et à un nouveau bouclier. Le tout se combine avec trois niveaux de finition dont l'inédite « Esprit Alpine », le nouveau haut de gamme qui se distingue en particulier par ses entourages de vitre noir brillant, le traitement de ses boucliers spécifiques et ses jantes exclusives de 19 pouces.

À bord, les évolutions sont multiples mais peu spectaculaires. Désormais la totalité de la nouvelle gamme reçoit une instrumentation digitale avec derrière le volant un écran de 7 à 10,25 pouces selon les finitions. Surmontant la console centrale, l'écran central tablette de 10,4 pouces intègre un nouveau système multimédia OpenR Link avec Google intégré sur certaines versions avec une multitude de nouveaux services et de contenus interactifs et d'applications exclusives à Renault. De nouvelles selleries en tissus recyclés habillent les sièges et l'habitacle, l'option cuir disparaît au profit d'un tissu enduit grainé marquant le grand retour du simili sous une appellation supposée plus flatteuse et les inserts chromés se font discrets.

UN COFFRE GÉNÉREUX DE PLUS DE 600L

Au rayon des gadgets destinés à faire parler, on notera une ambiance sonore signée Jean-Michel Jarre avec une entrée dans l'habitacle musicale. Jean-Michel Jarre également pour les piétons avec une alerte sonore à basse vitesse (jusqu'à 30 km/h). Sans oublier un éclairage de l'habitacle adaptant automatiquement

la teinte selon un cycle de 24 h et le moment de la journée avec des couleurs froides le jour et chaudes la nuit. Selon Renault cela permettrait de s'offrir « un moment de zénitude ». À confirmer dans les embouteillages les jours de grands départs en vacances. De façon plus concrète, la banquette arrière coulisse toujours sur 16 cm, proposant un coffre modulable jusqu'à 616 litres avec un espace plat en enlevant le plancher amovible et une longueur de chargement de 1,57 m. Le constructeur a profité de ce lifting pour faire le plein d'aides à la conduite de dernière génération tout en enrichissant le panel disponible et en offrant la possibilité d'en désactiver certaines d'un simple geste du conducteur.

Rien de nouveau sous le capot avec une gamme étendue de motorisations TCE, trois et quatre cylindres, avec des puissances de 90 à 160 ch. Parmi eux, un 1.0 turbo 100 ch fonctionnant au GPL, un bloc à hybridation légère 12 v et le 1,6l 145 ch hybride simple E-Tech à boîte de vitesse automatique dite « intelligente », une exclusivité Renault, qui concentre près de la moitié des ventes de Captur et se distingue par un niveau de consommation conventionnelle performant (4,7 l-4,9 l de sans plomb). Enfin, le constructeur s'est penché sur les trains roulants et l'assistance de direction dans le but d'optimiser le plaisir de conduite. Commercialisation en juin.

DOMINIQUE MAREE

VW GOLF 8... 1/2

Le constructeur célèbre les 50 ans de son emblématique compacte produite à plus de 37 millions d'unités en offrant un rajeunissement à la dernière génération, huitième du nom.

« *La Golf dans toute sa splendeur* » : Thomas Schäfer, le patron de Volkswagen, n'est pas le plus objectif pour résumer d'une formule les évolutions dont bénéficie l'héritière de celle qu'il appelle « *un bestseller made in Wolfsburg* », le site historique du constructeur d'où ont sorties 20 millions des 37 millions de Golf produites en un demi-siècle. Comme c'est l'usage chez Volkswagen, les retouches esthétiques sont limitées, ce qui contribue à la pérennité dans le temps de la Golf. On remarque de

nouveaux blocs optiques à LED en version feux matriciels IQ.Light incluant des feux de route « intelligents » à hautes performances à longue portée sur les finitions hautes. Même dispositif pour les blocs arrière convertis au LED 3D IQ.Light. La Golf 8 1/2 intègre le logo VW en version lumineuse au centre de la calandre. C'est inédit sur un modèle européen. Le constructeur a entendu les critiques émises sur la fonctionnalité des commandes et amélioré l'intuitivité et l'accès aux infor-

mations. Nouveau système d'info divertissement, écran tactile central autonome de 12,9 pouces, curseurs tactiles lumineux pour les réglages de climatisation et du son, volant multifonction doté de boutons faciles d'accès, assistant vocal avec fonction ChatGPT intégrée permettant de contrôler la climatisation, le téléphone et la navigation... Le système d'assistance au stationnement effectuée désormais l'ensemble des manœuvres sans intervention directe du conducteur alors que sa version « pro » permet de comman-

der à distance sur un smartphone l'entrée et la sortie d'une place de parking étroite.

Du nouveau sous le capot également avec l'arrivée de nouvelles motorisations (eHybrid et GTE) complétant une offre étendue avec des blocs TSI essence, eTsi à hybridation « légère » et diesel TDI. Il s'agit de versions hybrides rechargeables de dernière génération proposant une autonomie 100 % électrique dépassant 100 km, une valeur excellente sur une compacte, et d'une autonomie totale de l'ordre de

1000 km. Ils permettent par ailleurs de faire le « plein » en peu de temps sur une borne de recharge rapide en courant continu. Bonne nouvelle, le constructeur annonce des tarifs en baisse (à partir de 29 990 €) se combinant avec des niveaux d'équipements enrichis et une finition « Style Edition 50 », animée par un 1,5^e TSI micro hybride de 150 ch accouplé à une boîte DSG, généreusement équipée pour célébrer le 50^e anniversaire de la star des compactes.

D.M.

HEY



auto
bernard
by groupe Bernard

MICROLINO ARRIVE EN CHAMPAGNE.

MICROLINO Reims Champagne-Ardenne
Parc Millésime, 51370 Thillois - 03 26 05 05 93

m-cro

Virginie Vellut. Éluë au Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et associée du cabinet BDSA. Entre autres...

« Notre parole compte »



Virginie Vellut est aussi administratrice du Réseau Entreprendre et Initiative Aube, trésorière des Nuits de Champagne et trésorière de l'association nationale de l'Ordre du Mérite.

Expert-comptable, troyenne, Virginie Vellut multiplie les représentations, les mandats, les conseils et se challenge au quotidien. Éluë au Conseil national de l'Ordre des Experts, elle occupe la fonction d'assesseur au bureau national, siège à la commission administration et finances, est vice-présidente d'ECS, expert-comptable service, un satellite chargé d'organiser les événements de l'Ordre. « Je suis aussi présidente de la commission secteurs marchands de l'Ordre et je fais régulièrement des auditions à Bercy. Il s'agit pour le ministère d'avoir des remontées de terrain avec notre regard de professionnels. Il y a des commissions permanentes entre l'Ordre et Bercy et nous sommes écoutés. » Dernièrement, Virginie Vellut était consultée sur une réforme des tickets restaurant, sur les mesures de simplification, la prise en charge des entreprises en difficulté, la facture électronique. La présidente de l'Ordre, Cécile de Saint-Michel participe aux échanges avec les cabinets de Bruno Le Maire et du Premier ministre sur les réformes en cours

et sur tout ce qui touche la sphère de l'entrepreneuriat.

« Je rencontre des personnes que je ne n'aurais jamais rencontrées

en d'autres circonstances et je vois comment fonctionnent les services de l'État. J'ai besoin de me poser des questions et de benchmarker sur d'autres façons de faire. Et je suis arrivée dans les instances parce que cela me paraissait naturel, j'ai été formée ainsi. Le cabinet se trouve ainsi un peu aux avant-postes de ce qui va se passer, des évolutions métiers, des évolutions législatives, etc. Intellectuellement, c'est très intéressant parce que je travaille sur des sujets de prospective ou des sujets réglementaires. »

BILAN, UNE ENTREPRISE ET DE MULTIPLES MANDATS

Virginie Vellut affiche une car-

rière à contre-courant. Entrée comme stagiaire au Cabinet BDS associés en 1988, elle y reste, passe son diplôme d'expert-comptable en 1995 et devient associée du cabinet un an plus tard en même temps qu'elle devient maman de jumeaux. « J'ai été éduquée professionnellement par Maurice Buat et Martine Le Corre qui sont mes inspirateurs. Ils me disaient de développer le cabinet mais aussi de m'investir dans les instances ». Au décès de Martine Le Corre, Virginie Vellut reprend la présidence de l'Ordre des Experts Comptables. En 2021, elle passe un Master à Dauphine en évaluation, financement et transmission d'entreprise. Puis elle crée un pôle d'accompagnement du dirigeant et y implique une collaboratrice.

Aujourd'hui, Virginie Vellut va encore plus loin et, à 57 ans, elle s'inscrit à l'IAE de Lyon en Master d'ingénierie patrimoniale pour conseiller les entrepreneurs sur les différentes options qu'ils peuvent prendre à certains moments de leur vie, avec le meilleur montage, la meilleure forme de société ou le meilleur départ à la retraite. La relation aux clients évolue. « Je n'ai pas fait huit ans d'études pour juste présenter des chiffres à des personnes. J'ai envie de voir des clients qui ont une vraie demande, à qui je peux conseiller des choses et leur parler de comment on fait, de comment on finit sa carrière, comment on peut arrêter peut-être un peu plus tôt tout en gagnant correctement sa vie. Aujourd'hui les clients sont usés et épuisés de batailler avec

sont plutôt bons. Il y a une dégradation des marges et de la trésorerie qui subit les coûts matières, les coûts salariaux, mais nous avons dans le département de belles entreprises. » Des entreprises qui ont profité de la période Covid pour revoir leur modèle économique et qui ont bien réagi.

« Au café de la création, je ne vois que des auto-entrepreneurs. Cela permet à des personnes de s'installer alors qu'elles ne l'auraient jamais fait autrement. C'est l'évolution de l'entrepreneuriat. Il y a quand même beaucoup d'entreprises profitables et rentables. Les métiers du bâtiment ont de beaux résultats alors que l'activité est censée être en berne, l'alimentaire avec de belles marges, la métallurgie... Je dois dire que c'est aussi le talent du chef d'entreprise, son travail, sa capacité à réfléchir, à être à l'écoute. »

UN ASCENSEUR SOCIAL INCROYABLE

Administratrice du Réseau Entreprendre, Virginie Vellut voit aussi passer de nombreux projets de créations. Elle a décidé de soutenir les étudiants via un accord entre BDSA et la Technopole de l'Aube. « Nous proposons un tarif à la limite du bénévolat aux étudiants créateurs de startup la première année. Je trouve qu'il y a une belle dynamique. Il faut qu'on soit dans la compréhension de l'évolution des modèles ». Si les startups ne sont pas profitables au début parce qu'il s'agit d'idées à développer, cela permet au cabinet de se confronter

flécher en fonction de ce qui nous plaît. »

Le cabinet compte 160 salariés et forme une quinzaine d'alternants. « Les jeunes ont besoin de sens dans leur travail. L'alternance est une formidable invention et je me dis que c'est le seul moyen de recruter. Les jeunes ont des idées qu'on n'a pas, une autre vision. Cela bouscule nos certitudes et nous fait progresser ».

Aujourd'hui, BDS compte 9 associés et a doublé le nombre de collaborateurs depuis les années 90 avec 160 salariés répartis dans les cabinets de Troyes, Bar-sur-Seine, Auxerre, Sens et Paris. « Chacun peut développer son domaine d'expertise. Maintenant je voudrais proposer de la gestion patrimoniale. » C'est pourquoi, à la rentrée, Virginie Vellut reprendra le chemin de l'école pour y passer son Master en ingénierie patrimoniale et additionner de nouvelles compétences.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

« J'ai vraiment besoin de me challenger et de sortir de ma zone de confort. »

à de nouveaux types d'entreprises.

« J'ai reçu un héritage et il faut que je le transmette. Je viens de remettre la Médaille Grand Or à l'une de mes collaboratrices, ce sera sûrement la dernière ! Expert-comptable, dit comme cela, ça ne fait pas rêver, il y a une méconnaissance du métier. Pourtant, c'est un ascenseur social incroyable. Les étudiants peuvent passer leur diplôme sans quitter Troyes à l'IUT, être en alternance. Il y a huit ans d'études dont trois comme salarié stagiaire. Ce diplôme permet d'accéder à un métier qui permet de gagner correctement sa vie. On devrait attirer du monde. L'intérêt dans cette profession, c'est qu'avec le diplôme, nous pouvons

1967
Naissance à Troyes.

1995
Diplôme d'expert-comptable.

1996
Associée BDSA.

2012
Éluë et trésorière du conseil régional de l'Ordre des experts comptables de Champagne Ardenne.

2016-2020
Présidente du Conseil de l'Ordre régional des experts comptables.

2021
Nommée Chevalier de l'Ordre du Mérite.

2022
Éluë présidente de la commission des finances de la CCI de l'Aube.



Retrouvez tous nos portraits sur **matot-braine.fr**

